



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Association pour la Réadaptation et l'Intégration

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association pour la Réadaptation et l'Intégration
261 avenue Thiers - 33100 Bordeaux
Ce rapport contient 55 pages



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Association pour la Réadaptation et l'Intégration

Siège social : 261 avenue Thiers - 33100 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'association pour la Réadaptation et l'Intégration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Réadaptation et l'Intégration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

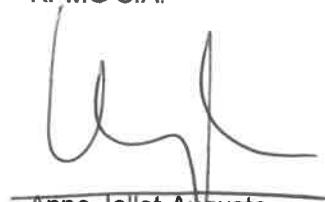
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 22 septembre 2020

KPMG S.A.



Anne Jallet-Auguste
Associée

Association pour la Réadaptation et l'Intégration

ARI CONSOLIDE

261 Avenue Thiers
33100 - BORDEAUX
Tél : 0556332390
Fax : 0556325913

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2019

A C T I F	Arrêté au 31/12/2019 Durée 12 mois			31/12/2018
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Autres	104 933,42	-94 053,42	10 880,00	29 955,25
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	656 199,30		656 199,30	656 199,30
Constructions	11 152 490,33	-3 679 421,11	7 473 069,22	3 784 144,10
Installations techniques matériel et outillage	6 278 372,90	-3 683 087,65	2 595 285,25	2 790 203,18
Autres	1 871 186,71	-1 469 191,82	401 994,89	363 494,15
Immobilisations corporelles en cours	65 831,06		65 831,06	1 594 310,27
Immobilisations Financières				
Participations	37 262,44		37 262,44	37 262,44
Autres titres Immobilisés	319 594,25		319 594,25	
Autres	91 503,68		91 503,68	91 523,53
	TOTAL I	20 577 374,09	-8 925 754,00	11 651 620,09
				9 347 092,22
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
	TOTAL II			
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 404,48		12 404,48	24 351,30
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	337 455,11	-10 080,05	327 375,06	309 177,11
Autres	663 674,69	-2 770,08	660 904,61	679 001,45
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 800 518,24		1 800 518,24	3 191 674,15
Disponibilités				
Disponibilités	8 592 817,32		8 592 817,32	8 923 744,37
	TOTAL III	11 406 869,84	-12 850,13	11 394 019,71
				13 127 948,38
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	55 182,96		55 182,96	22 506,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion Actif				
	TOTAL IV	55 182,96	55 182,96	22 506,54
TOTAL GENERAL	32 039 426,89	-8 938 604,13	23 100 822,76	22 497 547,14

P A S S I F

	Arrêté au 31/12/2019 Durée 12 mois	31/12/2018 12 mois
Fonds Associatifs		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)	1 199 934,01	1 199 934,01
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation	59 485,61	59 485,61
Réserves statutaires et réglementées		
Réserves réglementées	3 934 496,65	3 579 366,03
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 041 877,59	901 550,83
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 311 183,20	760 249,15
Fonds associatif avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Résultats sous contrôle tiers financeurs	639 011,00	358 974,33
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	431 517,84	454 505,24
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	6 531 299,49	6 724 109,84
Droits des propriétaires (Commodats)		
	TOTAL I	15 148 805,39
		14 038 175,04
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL II	
Provisions pour risques et charge		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	30 311,00	15 244,90
	TOTAL III	30 311,00
		15 244,90
Fonds Dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
	TOTAL IV	974 236,06
		161 635,66
Dettes		
Emprunts Obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 479 902,03	6 178 576,04
Emprunts et dettes financières divers		
Emprunts et dettes financières divers	14 401,55	15 495,09
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 718,28	264 532,79
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	1 302 490,14	1 126 883,79
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	76 785,84	177 452,85
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	506 234,97	511 814,97
	TOTAL V	6 734 532,81
		8 274 755,53
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	212 937,50	7 736,01
Ecarts de conversion Passif		
edtPoste		
	TOTAL VI	212 937,50
		7 736,01
T O T A L G E N E R A L	23 100 822,76	22 497 547,14

ARI CONSOLIDE

	Arrêté au :	Arrêté au 31/12/2019	Arrêté au 31/12/2018	Variation			
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation							
Ventes de marchandises		299 978,51	2,03	232 020,61	1,90	67 957,90	29,29
Production vendue (biens)		828 066,21	5,59	755 513,30	6,18	72 552,91	9,60
Production vendue (services)							
Chiffre d'affaire		1 128 044,72	7,62	987 533,91	8,08	140 510,81	14,23
Production stockée		14 804 447,21	100,00	12 229 235,93	100,00	2 575 211,28	21,06
Production immobilisée		177 375,07	1,20	686 506,48	5,61	-509 131,41	-74,16
Subventions d'exploitation		1 110 724,25	7,50	355 967,92	2,91	754 756,33	212,03
Reprises/prov. & amort, transf. de charge		107 264,94	0,72	142 386,92	1,16	-35 121,98	-24,67
Autres produits							
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I		17 327 856,19	117,04	14 401 631,16	117,76	2 926 225,03	20,32
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stocks							
Achat de matières premières et autres		3 342 604,78	22,58	3 096 187,00	25,32	246 417,78	7,96
Autres achats et charges externes		909 496,89	6,14	807 078,17	6,60	102 418,72	12,69
Impôts, taxes et versements assimilés		7 378 835,92	49,84	6 404 893,05	52,37	973 942,87	15,21
Salaires et traitements		2 879 443,04	19,45	2 655 407,27	21,71	224 035,77	8,44
Charges sociales		969 050,41	6,55	850 933,85	6,96	118 116,56	13,88
Dotation		25 504,68	0,17	11 289,32	0,09	14 215,36	125,92
Autres charges							
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II		15 504 935,72	104,73	13 825 788,66	113,06	1 679 147,06	12,15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 822 920,47	12,31	575 842,50	4,71	1 247 077,97	216,57
Opération en commun							
Bénéfice attribué, perte transférée Total III		631 148,13	4,26	535 066,80	4,38	96 081,33	17,96
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV		-631 148,13	-4,26	-535 066,80	-4,38	-96 081,33	17,96
OPÉRATION EN COMMUN							
Produits financiers							
Produits financiers de participations							
Autres valeurs mob., créances d'actif im.							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises/provisions et transfert de char							
Défauts positifs de change							
Produits net/cession des V.M.P		103 571,00	0,70	53 892,12	0,44	49 678,88	92,18
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V		103 571,00	0,70	53 892,12	0,44	49 678,88	92,18
Charges financières							
Charges financières		36 990,38	0,25	37 655,01	0,31	-664,63	-1,77
Autres charges financières							
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI		36 990,38	0,25	37 655,01	0,31	-664,63	-1,77
RESULTATS FINANCIERS		66 580,62	0,45	16 237,11	0,13	50 343,51	310,05
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS		1 889 501,09	12,76	592 079,61	4,84	1 297 421,48	219,13
Produits exceptionnels							
Sur opération de gestion		11 807,00	0,08	104 560,14	0,86	-92 753,14	-88,71
Sur opération en capital		39 587,40	0,27	3 982 519,44	32,57	-3 942 932,04	-99,01
Reprises/provisions et transfert de char		229 274,09	1,55	133 134,62	1,09	96 139,47	72,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII		280 668,49	1,90	4 220 214,20	34,51	-3 939 545,71	-93,35
Charges exceptionnelles							
Sur opération de gestion		8 316,33	0,06	13 188,80	0,11	-4 872,47	-36,94
Sur opération en capital				56 841,32	0,46	-56 841,32	-100,00
Dotation aux amortissements et aux prov.		36 463,74	0,25	3 925 289,70	32,10	-3 888 825,96	-99,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII		44 780,07	0,30	3 995 319,82	32,67	-3 950 539,75	-98,88
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		235 888,42	1,59	224 894,38	1,84	10 994,04	4,89
Participation des salariés							
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX							
Impôts sur les bénéfices		121,10	0,00	535,98	0,00	-414,88	-77,41
TOTAL X		121,10	0,00	535,98	0,00	-414,88	-77,41
PRODUITS		18 343 243,81	123,90	19 210 804,28	157,09	-867 560,47	-4,52
CHARGES		16 217 975,40	109,55	18 394 366,27	150,41	-2 176 390,87	-11,83
SOLDE INTERMÉDIAIRE		2 125 268,41	14,36	816 438,01	6,68	1 308 830,40	160,31
Total XI							
Eng. à réaliser sur ressources affectées		905 854,61	6,12	89 983,41	0,74	815 871,20	906,69
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs		-91 769,40	-0,62	-33 794,55	-0,28	-57 974,85	171,55
TOTAL XI		814 085,21	5,50	56 188,86	0,46	757 896,35	1 348,84
EXCEDENT OU DÉFICIT		1 311 183,20	8,86	760 249,15	6,22	550 934,05	72,47

261 Avenue Thiers - BP 60003
33015 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 33 23 90
siège@ari-accompagnement.fr

Association pour la
Réadaptation et
l'Intégration

Dispositif Intégré ITEP
Prestataire spécialisé
Hôpital de jour
SAMSAH
AS AIS
Espace rencontres

ANNEXE COMPTABLE CERTIFIÉE PAR KPMG LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOMMAIRE

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	2
II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	33
III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF	34
3.1 - Immobilisations - Tableau des variations	34
3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux	34
3.3 - Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation	34
- Approche par composant.	34
3.4 - Immobilisations financières.	41
3.5 - Immobilisations en cours.	42
3.6 - Évaluation des stocks consommés.	42
3.7 - Actif circulant - classement par échéances.	42
3.8 - Disponibilités.	42
IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF.....	43
4.1 - Fonds associatifs et réserves.....	43
4.2 - Résultats comptables de l'exercice.	43
4.3 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (compte 115000).	43
4.4 - Provisions pour risques et charges (total III du passif).	45
4.5 - Fonds dédiés.	45
4.6 - Engagement pris en matière de retraite.....	46
4.7 - Dettes financières.	46
V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	47
5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires.	47
5.2 - Effectifs au 31/12/2019 : 281 salariés.	47
5.3- Rémunération des dirigeants.	47
5.4- Engagements donnés et engagements reçus : Cautions, garanties, suretés réelles.....	47
5.5- Honoraires des commissaires aux comptes.	47
5.6 - Section d'investissement au 31/12/2019 (en euros).	48
VI - ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	49
6.1 - Engagements reçus.	49
VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	49

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE



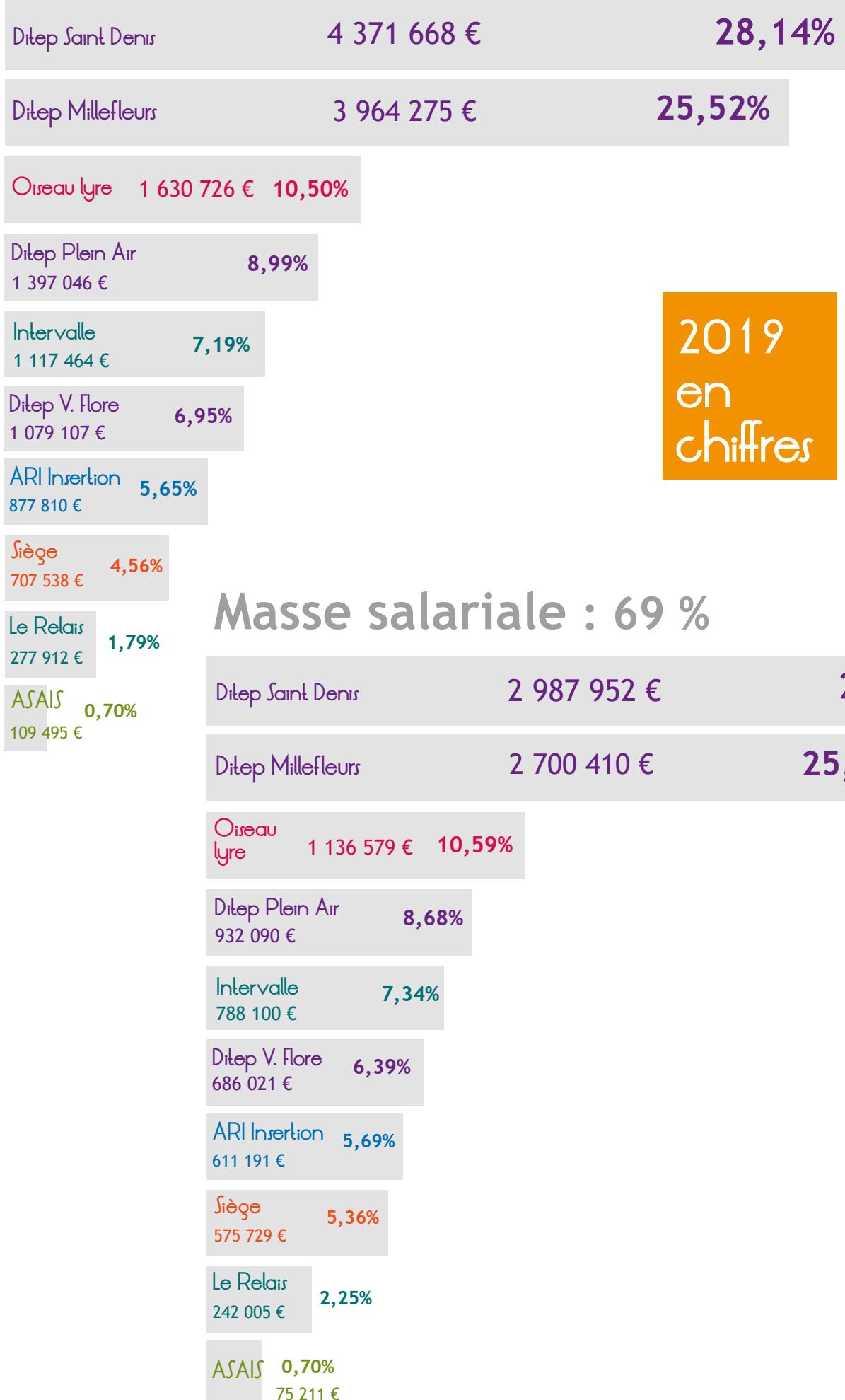
Notre politique associative 2019 enrichie par :

UNE PARTICIPATION ASSIDUE à l'élaboration des orientations stratégiques issues du diagnostic territorial du PTSI de la Gironde.

UN ENGAGEMENT RÉSOLU dans la démarche « Gironde 100 % territoire inclusif ».



Budget annuel consolidé : 15 533 040 €



Capacité autorisée

Ditep Saint Denis	112	121
Ditep Millefleurs	112	120
Intervalle	44	78
Ditep Plein Air	44	44
Ditep Villa Flore	41	40
Oiseau lyre	33	33
Le Relais	20	+10 <i>Diagnostics EDAP</i>
	23	

ARI Insertion



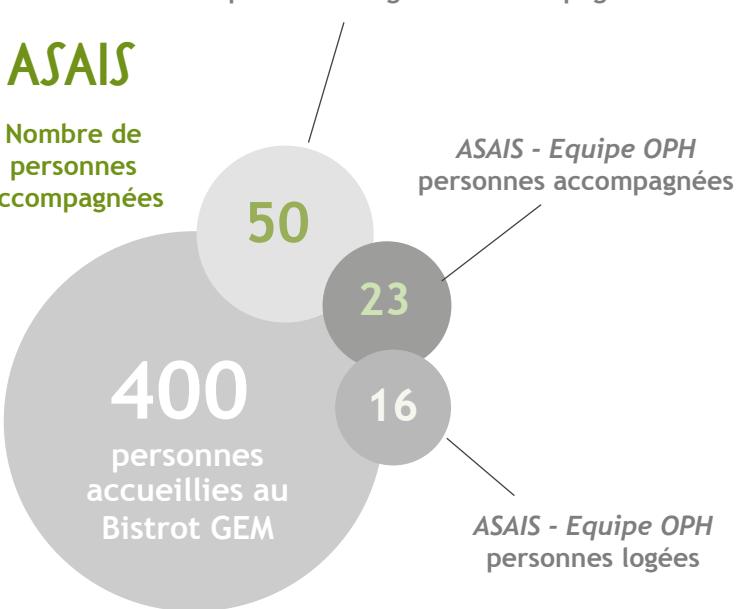
Fille active

Ditep Saint Denis	144
Ditep Millefleur.	143
Intervalle	97
Ditep Villa Flore	55
Ditep Plein Air	50
Oiseau lyre	38
Le Relais	23

Un Chez-soi d'abord
personnes logées et accompagnées

ASAIS

Nombre de personnes accompagnées



Coût d'une place financée

Oiseau lyre	49 416 €	49 416 €
Ditep Saint Denis	39 033 €	36 129 €
Ditep Millefleurs	35 395 €	33 036 €
Ditep Plein Air	31 751 €	31 751 €
Ditep Villa Flore	26 320 €	26 978 €
Intervalle	25 397 €	14 326 €
Le Relais	13 896 €	12 083 €

Coût moyen ramené au nombre d'usagers ou patients accompagnés par jour



Gestion déléguée du GCMS
Un Chez-soi d'abord
(Objectif 2021 : 100 places)

1 248 521 €

DDCS
560 000 €

ARS
688 521 €

DISPOSITIFS INTÉGRÉS :

Favoriser les conditions d'une articulation des ressources requises pour une réponse globale à l'échelle du territoire.



Étoffer la palette des compétences de nos DITEP

L'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes dont les difficultés psychologiques perturbent gravement le processus de socialisation, très souvent sur-exclus et relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, nécessitait que nous complétions nos réponses.

- **L'Embellie** : un nouvel accueil expérimental avec hébergement à Ambarès-et-Lagrave, garantissant une véritable sécurité permettant aux jeunes de s'apaiser et aux professionnels de coordonner, de manière très étroite, les volets éducatif et soignant de leurs prises en charge.
- **Équipes mobiles pédopsychiatriques ASE** : une contribution médico-sociale à des interventions permettant de sécuriser les parcours de jeunes relevant d'un dispositif de protection de l'enfance en fournissant un appui aux professionnels en charge de leur accompagnement.
- **L'escale estivale** : un projet de maintien, pendant les vacances scolaires, notamment au mois d'août, de réponses médico-sociales assurant, si besoin, aux enfants et à leurs parents, une continuité des soins et des accompagnements.
- **Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé** : un premier appui-ressource expérimental du DITEP Saint-Denis au nouveau PIAL renforcé sur le territoire de la Haute-Gironde.
- **Troubles du Neuro-Développement** : un l'élargissement de nos compétences à des accompagnements en direction des enfants porteurs de TND.

Intervalle-Asperger Contribuer à l'élargissement des réponses inclusives



En partenariat avec un collectif de parents, aujourd'hui constitué en association (ABG 2017), un premier développement d'un axe logement, dans le cadre de l'habitat inclusif, comme complément à l'accompagnement médico-social, à l'accès et au maintien en emploi et au soutien à la pair-aidance (GEM Tertio) de personnes porteuses d'autisme.

GUICHETS UNIQUES :

Participer à la construction et la mise en oeuvre de nouvelles réponses interinstitutionnelles de coordination, d'orientation et d'accompagnement au plus près, y compris territorialement, des besoins des personnes.



Handamos! :
L'effectivité d'une réponse collégiale

Piloté et mis en oeuvre par cinq associations, **Handamos!** constitue, depuis le 1er avril 2019, **un point d'entrée unique** garantissant, de manière homogène, la mise en oeuvre de l'Emploi Accompagné sur la totalité de la Gironde. Le déploiement territorial d'une équipe de 12 Conseillers, mis à disposition par les cinq partenaires du projet et rattachés à une coordination départementale, a permis à 80 premières personnes d'entrer dans le dispositif en bénéficiant d'une orientation « Emploi Accompagné » de la MDPH.

Le bénéfice du réseau départemental des opérateurs du Service Public de l'Emploi (SPE), et singulièrement des Cap Emploi-SAMETH, réside désormais dans l'accompagnement individualisé, au long cours, proposé aux personnes en situation de handicap au regard de leur trajectoire d'emploi en milieu dit « ordinaire », en collaboration étroite, lorsque les situations le nécessitent, avec ARI Insertion, **Prestataire d'Appuis Spécifiques**, qu'ils peuvent mobiliser.



ARI Insertion :
un maillon clé du dispositif d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique.



L'Oiseau lyre - Le Relais :
La coconstruction Pouvoirs Publics / acteurs sanitaires & médico-sociaux associatifs / associations parentales des PCO TND.

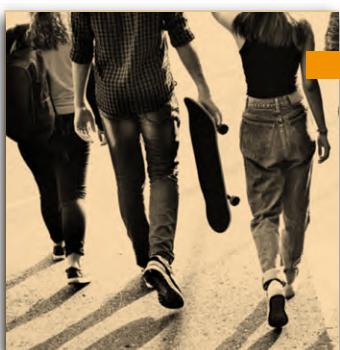
Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) destinées aux enfants de 0 à 6 ans présentant un Trouble du Neuro-Développement (TND) / Accélérer l'accès à un diagnostic et favoriser des interventions précoces, pour répondre aux problèmes d'errance diagnostique et réduire les sur-handicaps : deux objectifs d'une même dynamique projet, nécessairement partenariale, devant trouver sa traduction dans une coordination interinstitutionnelle départementale.

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT D'UNE CULTURE PARTAGÉE DU RÉTABLISSEMENT ET DE LA RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE afin de vaincre le tropisme d'orientations théoriques unilatérales relativisant la pluridisciplinarité des interventions.



ASAIS : une communauté de pratiques qui s'étoffe

Valoriser l'autodétermination et les capacités des personnes, promouvoir le pouvoir d'agir, lever les frontières entre prises en charge psychiatriques et suivi social, réduire les inégalités de santé en intervenant sur l'un des déterminants sociaux de santé qu'est le logement. Au fil des années, ASAIS s'est doté de principes et de méthodes professionnelles reconnues : interventions lors de colloques, actions de formation dédiées, notamment auprès de bailleurs sociaux, accueil en immersion de professionnels d'institutions partenaires participent à la diffusion d'un modèle davantage inclusif.



DITEP Villa Flore : un dispositif qui s'ajuste

Un soutien médico-social inclusif en acte (logement / insertion professionnelle).

Les caractéristiques des grands adolescents et jeunes adultes accompagnés par ce dispositif nécessitent dorénavant de mobiliser et d'améliorer leurs compétences individuelles dans leur environnement de vie, en l'adaptant autant que de besoin, et non plus de les préparer à vivre dans la communauté à partir d'un milieu protégé.

FAVORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN EN LOGEMENT AUTONOME de personnes en situation de handicap psychique en partageant les savoirs avec les acteurs de l'aide à domicile et les bailleurs, et en contribuant de la sorte, à un élargissement de leurs compétences.

ÉMILE :

Sur Bordeaux métropole, l'accès et le maintien en logement et en emploi comme priorité pour des personnes précaires, notamment bénéficiaires du RSA, et souffrant de troubles psychiques.



Parmi les enjeux de vie sociale des personnes présentant des troubles psychiques figurent, en première ligne, le logement et l'emploi. Vulnérables, ces dernières ne formulent pas nécessairement de demande de soins et/ou d'accompagnement, alors même que leur accès à ces droits fondamentaux n'est pas effectif ou que leur maintien en logement et/ou dans leur statut de salarié sont sérieusement menacés.

Issu de deux expérimentations (équipe OPH ASAIS / L'emploi d'abord ARI Insertion), ce projet 2020 prévoit, avec la personne, et sur saisine des bailleurs, des MDSI, de la DDCS, du Service Public de l'Emploi ou des employeurs, selon l'objet de la demande, la mise en place d'un plan d'accompagnement de transition intégrant la mobilisation d'un réseau partenarial local.



L'Equipe Mobile Ressources Intervalle handicap psychique :
Un service expérimental d'appui ponctuel aux dispositifs de soutien à domicile existants qui devrait voir le jour en 2021 !

Trois constats partagés avec le Département de la Gironde en 2019 :

- Insuffisance de places SAMSAH dans certains territoires ruraux, notamment dans le Sud du département.
- Par défaut, des accompagnements à domicile de personnes en situation de handicap psychique réalisés par des services dont les professionnels, bien que compétents, ne sont pas formés à la prise en charge de ce type de troubles.
- En raison de l'inadaptation de ces soutiens, des risques non négligeables de ruptures dans les parcours de vie et de soins des personnes.

Un objectif global : épauler les professionnels de première ligne (aide et soins à domicile, services sociaux, SAVS, etc.) grâce à des actions de sensibilisation de collectifs professionnels, des supervisions d'interventions, un soutien à l'appropriation d'une culture du rétablissement et de la réadaptation psychosociale, etc.).

AU-DELÀ DE L'OPPOSITION ENTRE SAVOIRS PROFESSIONNELS ET SAVOIRS PROFANES !

En qualité d'associés, nous avons amplifié notre soutien aux missions et à l'expertise

des GEM, pour lesquels l'on notera, notamment :

- l'animation d'un atelier « Gironde 100 % inclusive » (**Grain de café**) ;
- la participation au CLS du Libournais et à la semaine du « Vivre ensemble » (**Le kiosque 12**) ;
- l'animation à un R'festif de la ronde ayant pour thème « Parcours de vie et neuro-diversité » (**Tertio**).

&

des associations de parents et d'aidants, dont :

- l'**UNAFAM**, notamment pilote du PTSM et des CLSM girondins ;
- **SAPF**, fondatrice du service expérimental Le Relais et partie prenante du projet de mise en place de la PCO TND Dordogne ;
- **ASPER33**, co-initiatrice du SAMSAH Intervalle-Asperger et membre du CTRA ;
- **ABG 2017**, collectif de parents à l'origine d'un premier projet d'habitat inclusif TSA ;
- le **Collectif handicap**, dont le but est de constituer et de mettre en oeuvre des solutions de répit.

Portrait de Gaston CHAISSAC - Concours organisé par l'ARS Nouvelle Aquitaine pour illustrer sa carte de voeux 2020. 1^{er} prix obtenu par Flavie DONY, membre du GEM TERTIO, sur plus de 600 participations.



focus sur...



L'enfant multidimensionnel

Prendre en compte les différents domaines du développement de l'enfant dans son accompagnement, c'est notre engagement.

Le développement de l'enfant est un système complexe. Nos prises en charge et nos médiations visent à relancer ce processus développemental, en respectant les différentes dimensions neurologique, motrice, cognitive, communicative, affective et sensorielle, grâce à des expérimentations menées en 2019.



EXPÉRIMENTATIONS



Pour plus d'informations sur les expérimentations menées en 2019 :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/loiseau-lyre/>

Une équipe pluridisciplinaire mobilisée et engagée

Tous les membres de l'équipe ont suivi en 2019 des formations pour faire évoluer leurs pratiques.

Psychomotricienne, éducatrices spécialisées, ergothérapeute, psychologue, toutes ont bénéficié de formations qui leur ont permis de revisiter leurs connaissances théorico/pratiques et de mettre en place des accompagnements spécifiques, que ce soit auprès des enfants TSA, de leurs frères et sœurs ou de leurs parents.

bjectifs :

Accompagner les enfants TSA, mais également leur famille.

MOBILISATION

ENGAGEMENT

INTÉGRATION

Pour en savoir plus sur les actions mises en place au Relais : <https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/lerelais/>





Les Unités d'Enseignement Externalisées, une autre voie vers l'inclusion.

Les UEE constituent une forme de scolarisation intermédiaire entre le « tout inclusif » et le « tout institution ».

L'école peut avoir été vécue de façon traumatisante, source de souffrances ; il s'agit donc de ré-apprivoiser le jeune avec ce milieu, perçu comme hostile ou inaccessible.

Les Unités d'Enseignement Externalisées favorisent les inclusions et valorisent l'enfant et sa famille en termes de « normalité ».

13

enfants accompagnés en UEE depuis 2018

« Monsieur le maire affirme vouloir poursuivre l'expérience... »

Pour lire les témoignages de Chayma et Mathis, scolarisés dans l'UEE de St-Médard d'Eyrans :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/millefleurs/>

Les atouts de la formation pré-professionnelle

Le centre social l'Estey a accueilli des jeunes du DITEP en stages de cuisine et service ou en missions traiteur.

Les objectifs : favoriser les aptitudes nécessaires au monde du travail, le tout dans une dimension interculturelle, inscrite dans la dynamique du territoire.

Et, peut-être, susciter des vocations chez certains adolescents... L'approche est reconnue d'utilité publique, donc valorisante et dé-stigmatisante.

*En partenariat avec
la Prévention spécialisée de
Bègles et le Service emploi
de la mairie.*

4 2

jeunes du DITEP en stage cuisine et service

jeunes en missions de traiteurs

Pour plus de précisions sur les actions mises en place avec l'Estey :

<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/terreneuvas/>





On expérimente encore !

Des accompagnements en rétablissement pour favoriser toutes les formes d'inclusion.

RÉTABLISSEMENT

VERSANT PRÉVENTIF

AUTONOMIE

Le Dispositif ITEP Villa Flore est en mouvement vers l'appropriation des principes de rétablissement en santé mentale.

Plusieurs stages en immersion d'une grande majorité de l'équipe au sein de l'équipe d'ASAIS, expérimentée en matière de rétablissement, nous ont permis de passer le cap de la réflexion. Si l'organisation institutionnelle n'est pas encore consolidée, la différence se fait sentir dans notre positionnement collectif.

Pour mesurer le chemin parcouru par l'équipe de la Villa Flore :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/villaflore/>

Nouveau paysage, nouveau territoire

Les 3 sites offrent désormais une réponse adaptable et évolutive aux jeunes qui relèvent de sa compétence.

L'unité enfants à Blaye, le pôle administratif et technique à Saint-Denis et le pôle adolescents à

Ambarès sont désormais opérationnels. Le DITEP devient ainsi une ressource enfants territoriale, porte accompagnés d'entrée labellisée pour en UEE depuis 2018 les partenaires et acteur reconnu dans le cadre de la transition inclusive.

Les équipes expérimentent de nouvelles pratiques et développent de nouveaux outils.

1 3

RESTRUCTURATION

ÉVOLUTION

EXPÉRIMENTATION

Pour en savoir plus sur la restructuration du DITEP Saint-Denis :

<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite2019/saintdenis/>





La transition inclusive

Aujourd’hui, c’est la société qui doit s’adapter pour que chacun puisse agir librement en son sein.

En partenariat avec les écoles du secteur, les enseignantes de l’Unité d’Enseignement du DITEP Plein Air ont fait le choix de prendre le virage inclusif par le biais du collectif. L’esprit n’est pas d’accueillir des élèves en situation de handicap, mais des pairs qui partagent un projet.

Comment aider l’inclusion quand le regard de l’autre peut être une menace ?

INCLUSION COLLECTIVE
—
PARTAGE
—
SÉCURITÉ

Pour en savoir plus sur les projets mis en place par le DITEP Plein Air :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/pleinair/>

**2009-2019,
dix ans déjà !**

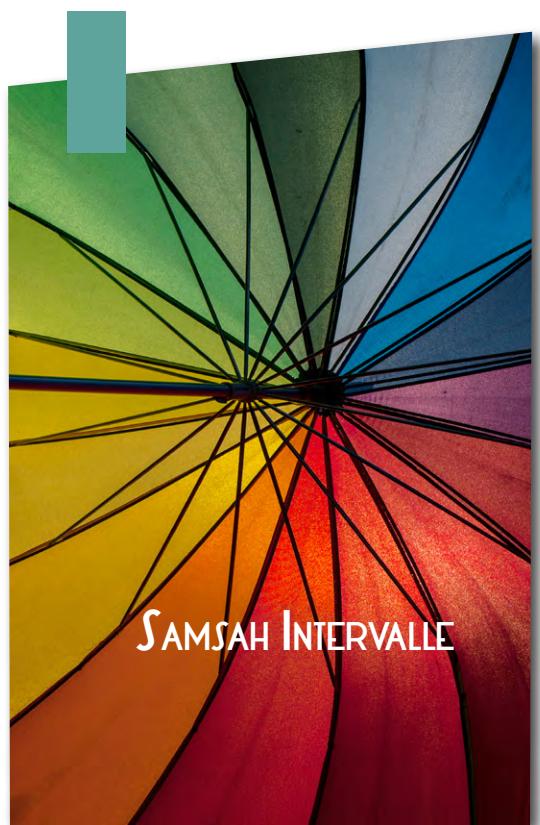
« Samsah Intervalle, c’est un lieu protégé, comme un manteau. »

—
SOUTIEN
—
SÉCURITÉ
—
LIEN

C’était le moment idéal pour donner la parole aux personnes accompagnées.

Paroles d’usagers :
« Samsah Intervalle, c’est un endroit où l’on peut être soi... Pour se délivrer de ses troubles... Trouver un soutien, des réponses... Un appui au quotidien... Retrouver un sens à la vie, se reconstruire, se rétablir... Evoluer socialement, sortir, se rencontrer... Créer du lien... »

Pour voir la vidéo des témoignages sur Samsah Intervalle :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/intervalle/>





SAMSAH INTERVALLE ASPERGER

Travail sur les particularités sensorielles

Evolution du groupe de travail, création de mallettes sensorielles, sensibilisation aux particularités sensorielles

Le groupe de travail sur les particularités sensorielles s'est enrichi de professionnels de différents services (DITEP ARI, Samsah TSA Don Bosco, Samsah Intervalle Asperger). Des mallettes sensorielles pour l'évaluation et la compensation des particularités perceptives ont été créées.

Une salle sensorielle a été aménagée dans les locaux pour une utilisation optimale.

—
ÉVOLUTION
—
CONCRÉTISATION
—
ESSAIS

Pour en savoir plus sur les avancées du groupe de travail :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/intervalle-asperger/>

Coopération territoriale

Rencontres autour du programme « Un chez-soi d'abord », perspectives de multipartenariat avec l'EMILE.

L'accès, le maintien en logement et à l'emploi sont une priorité pour des personnes précaires et souffrant de troubles psychiques. ARI-Asais associe trois bailleurs sociaux, le Département et la Direction départementale de la cohésion sociale dans l'Equipe Mobile Inclusive par le Logement et l'Emploi (EMILE).

Objectifs :

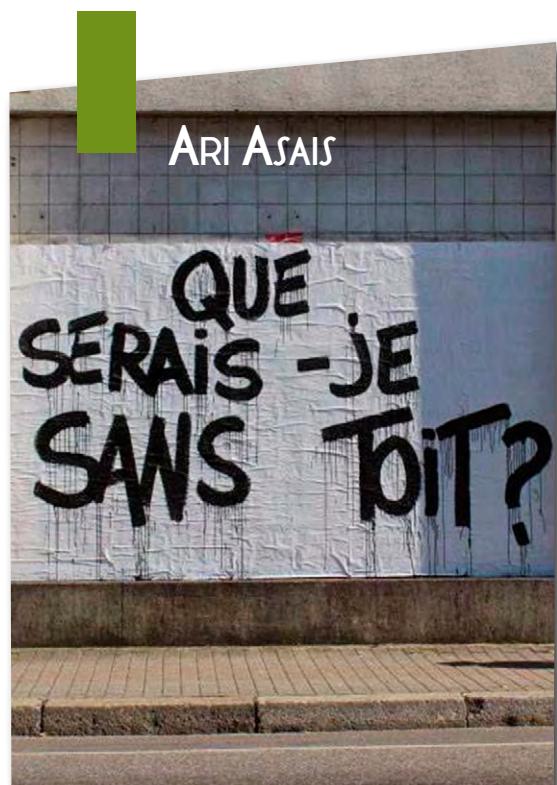
*Partager global,
agir local !*

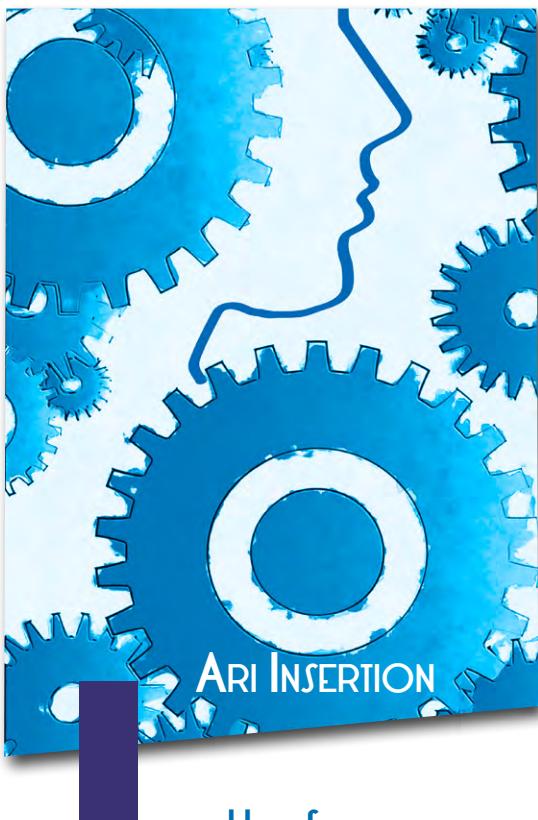
LOGEMENT

EMPLOI

PARTENARIAT

*Pour en savoir plus sur les rencontres de Lyon et sur le dispositif EMILE :
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite2019/ari-asais/>*





L'emploi accompagné se révèle plus concluant que la traditionnelle préparation à l'emploi.

ACCOMPAGNEMENT

SOUTENU

RENFORCÉ

DURABLE

Une fine adaptation aux contextes

Du repérage du handicap à la mise en situation de travail, les services se sont adaptés à la législation et aux besoins.

Aujourd'hui, ARI Insertion intervient sur 5 départements aquitains et les modalités d'action ont évolué : découpage des prestations, collaborations redéfinies, effort d'identification des handicaps, accompagnement soutenu, renforcé et durable axé sur l'espace de travail et la relation employeur/employé.

Pour en savoir plus sur les changements de l'offre de services d'ARI Insertion :

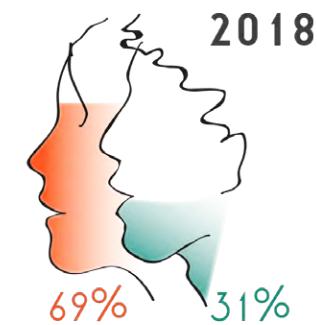
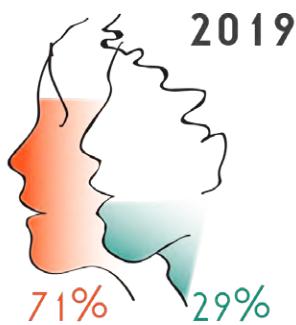
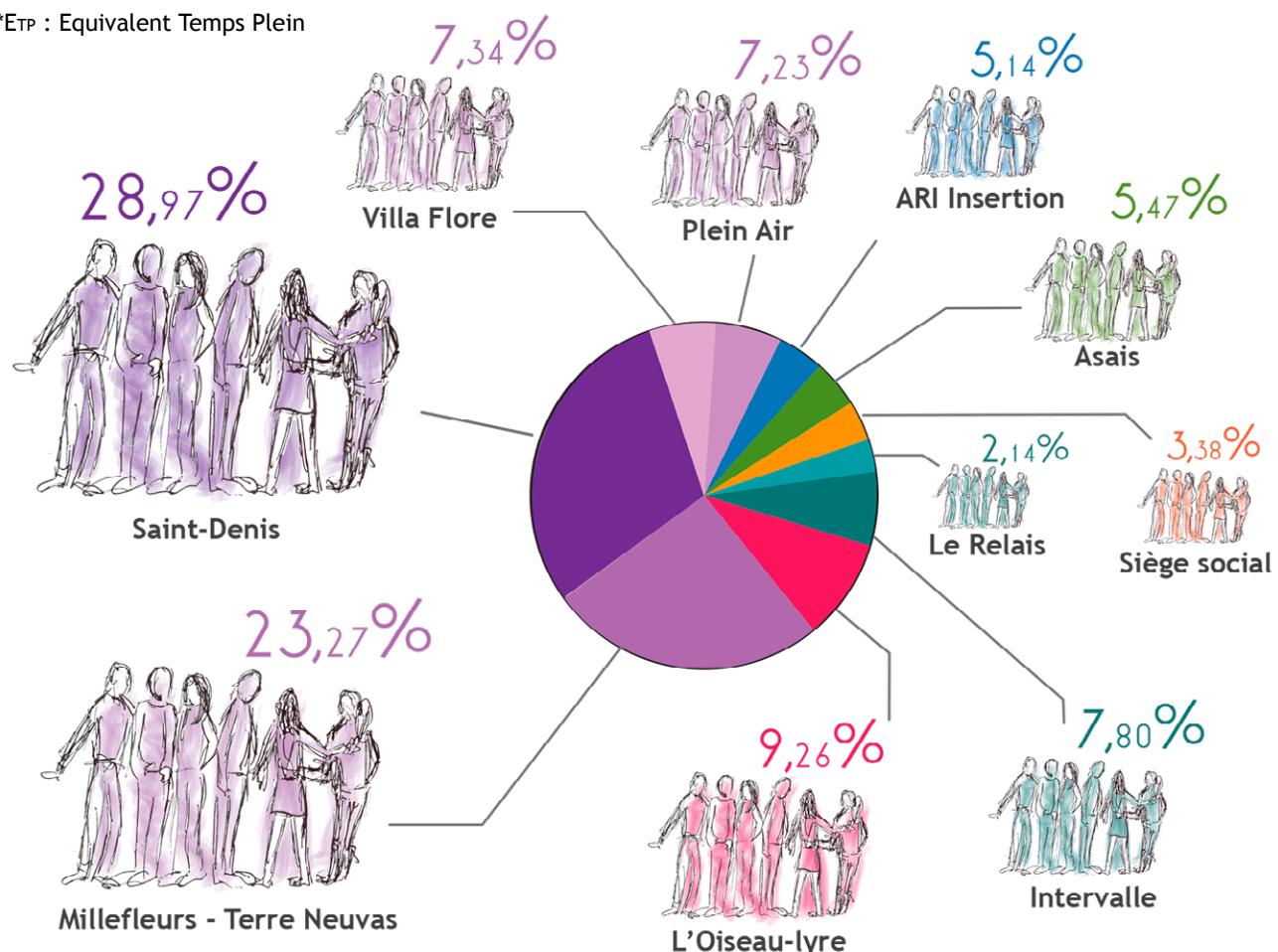
<https://ari-accompagnement.fr/focussuractivite/ari-insertion/>



Données sociales :
les ressources humaines
au cœur de nos dispositifs !

Répartition des ETP* par établissements et services

*ETP : Equivalent Temps Plein

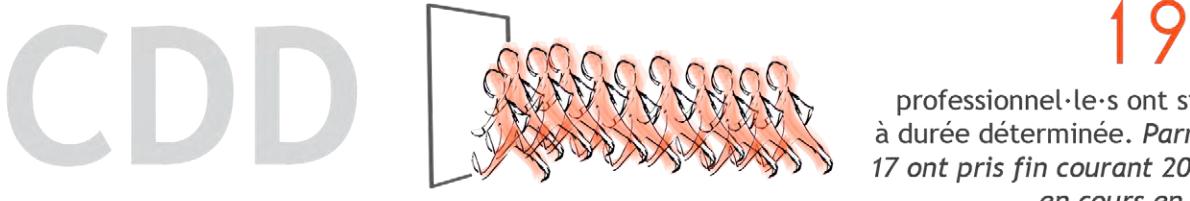
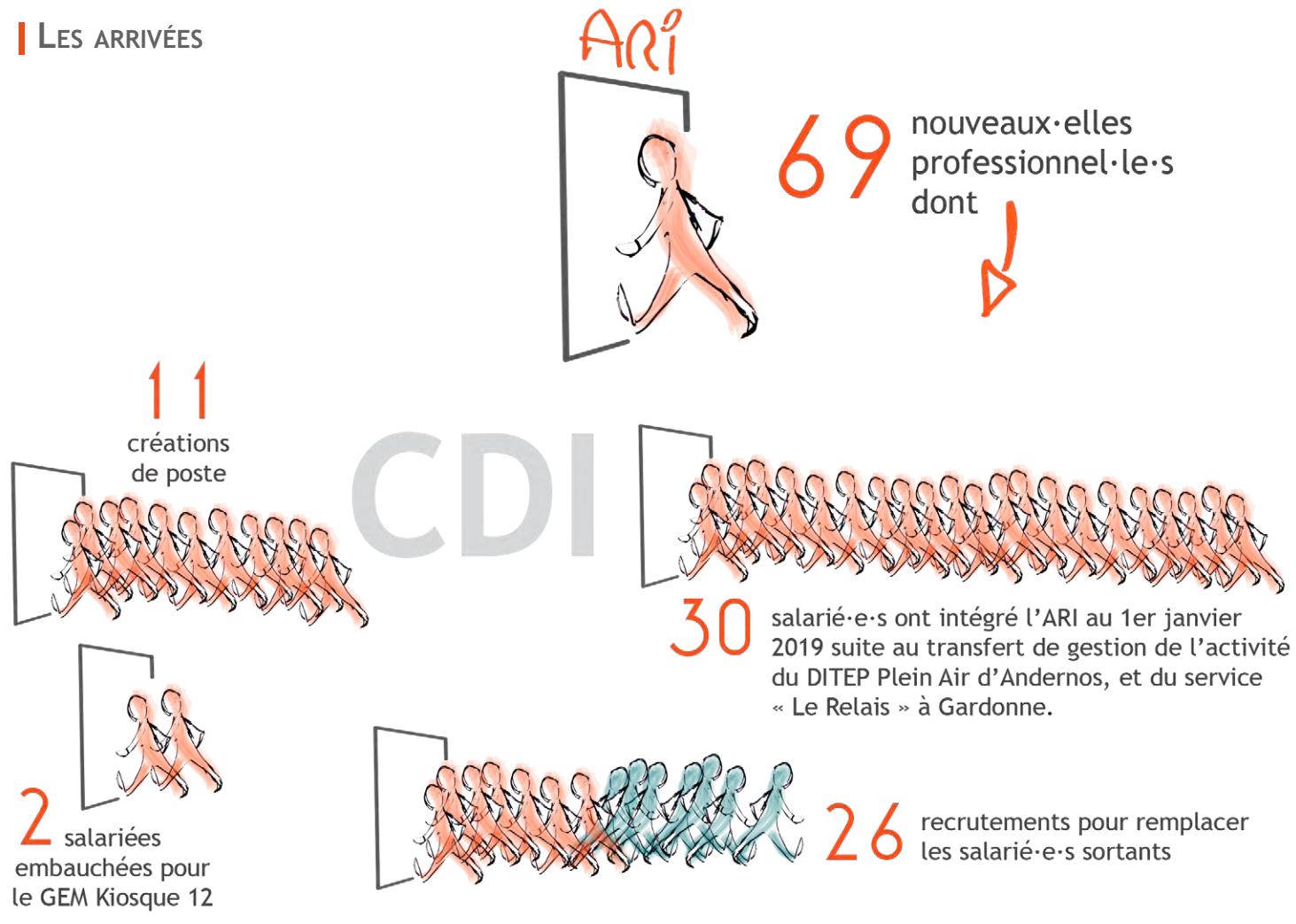


Effectifs de l'ARI
par sexe

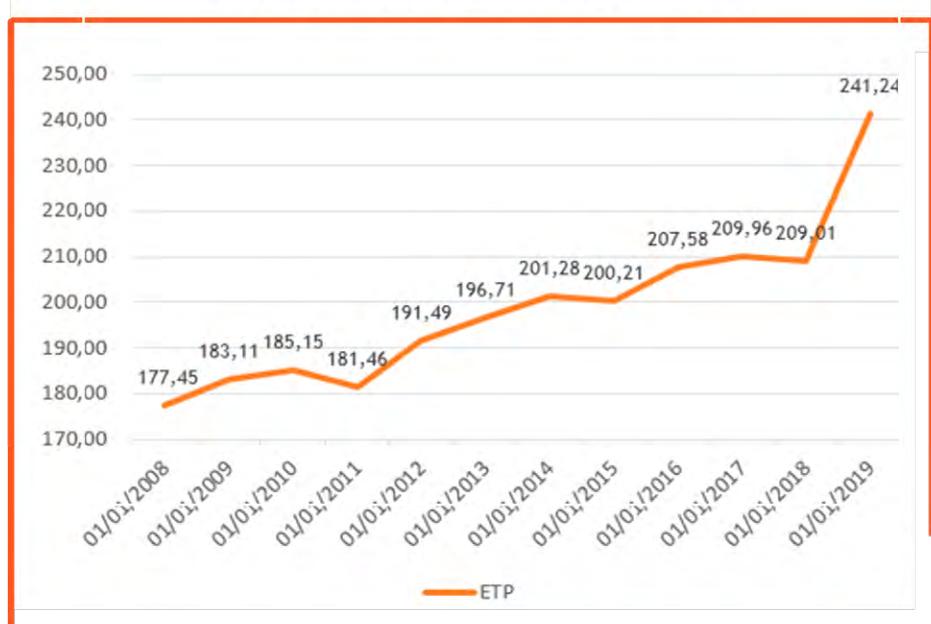
281 salarié·e·s
dont 199 femmes et 82 hommes

243 salarié·e·s
dont 167 femmes et 76 hommes

I LES ARRIVÉES

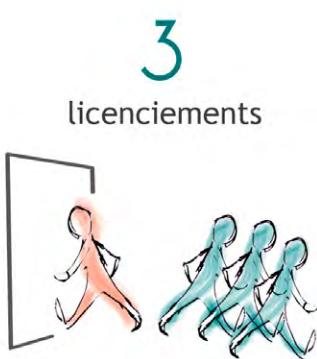


Evolution des ETP de 2008 à 2019





32
départs dont
↓



1
rupture pendant
la période d'essai



CDI



I LES TRANCHES D'ÂGES

Effectifs de l'ARI
par tranche d'âge

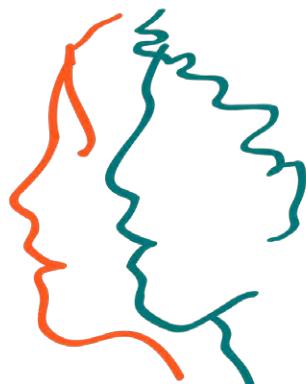


Âge moyen
au sein de l'ARI au
31 décembre 2019



44,30
ans

2 salarié·e·s	20-24 ans
17 salarié·e·s	25-29 ans
35 salarié·e·s	30-34 ans
42 salarié·e·s	35-39 ans
54 salarié·e·s	40-44 ans
46 salarié·e·s	45-49 ans
39 salarié·e·s	50-54 ans
33 salarié·e·s	55-59 ans
13 salarié·e·s	60-64 ans

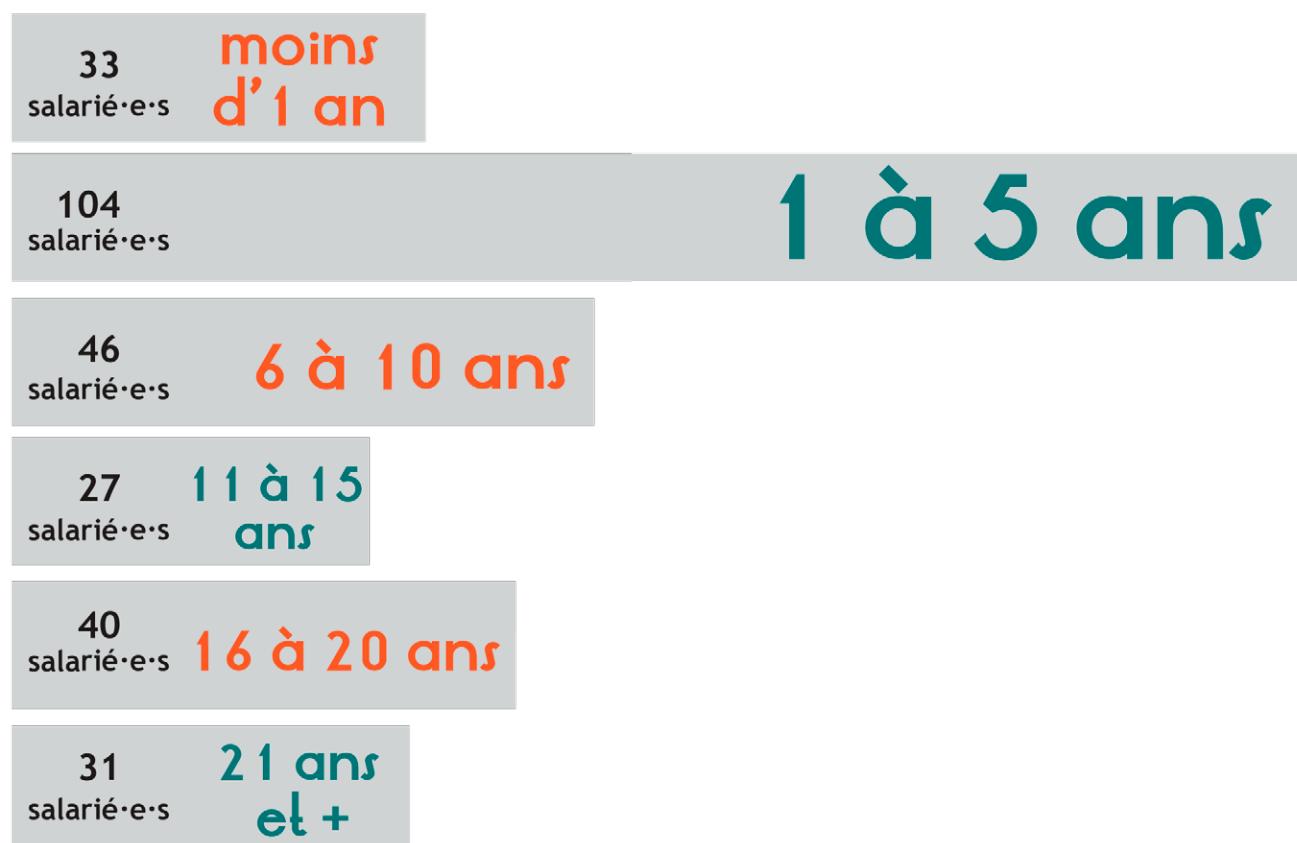


L'ancienneté
moyenne est de

**9,78
années**

Près de
49%
des salarié·e·s ont
- de 6 ans
d'ancienneté

Répartition des effectifs par ancienneté à l'Ari



I LA FORMATION

**8 674
HEURES
EN 2019**



**2 115 HEURES
de formation
diplômante,
qualifiante ou
certifiante**



**17
formations
intra associatives**



195 personnes
ont suivi au moins
une action de formation

ARI
a animé
5 actions de
formation

- La journée d'étude associative portant sur le thème de l'éthique,
- Les troubles dys,
- Les médiations numériques,
- Les particularités sensorielles,
- L'accueil et l'accompagnement des locataires en difficulté psychique



Le Comité Social et Economique est opérationnel depuis janvier 2019



1 294,75 HEURES
ont été utilisées par les représentant·e·s du personnel

17 membres ont été élus, les représentant·e·s de proximité ont été désigné·e·s par le CSE. Hormis « Le Relais », service pour lequel aucune candidature n'a été proposée, tous les établissements et services de l'ARI sont représentés dans cette instance.

11 réunions plénières du COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

1 AG des salarié·e·s en septembre



rassemblant une centaine des professionnel·le·s de l'ARI

De nouveaux métiers :
médecin coordinateur,
responsable de la
communication numérique

Spécialisation
des professionnel·le·s aux
Troubles Neuro-Développementaux

11
créations
de postes

Calcul index
égalité
hommes-femmes
79/100

Dématérialisation
des bulletins de salaire

49
offres d'emploi
diffusées

258
contrats et
avenants

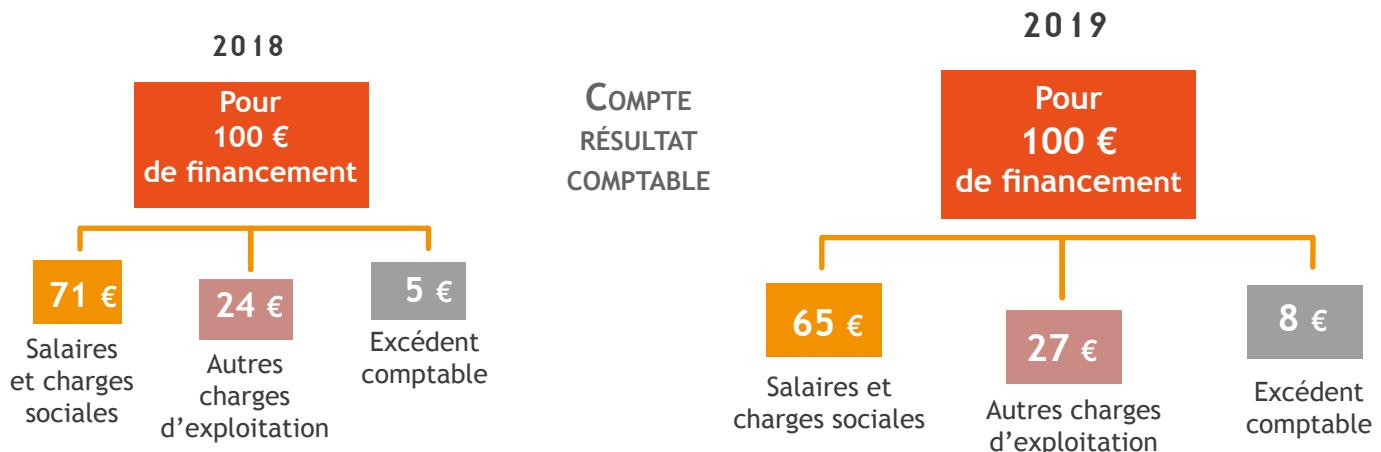
20
conventions
de mise à disposition
de personnel
(GEM Kiosque 12,
TERTIO, Grain de café,
GCMS « Un chez-soi d'abord
Bordeaux Métropole »)

⟨⟨ Une association
en mouvement ⟩⟩



Bilan comptable :
des résultats au service
de nos projets !

COMPTE DE RÉSULTAT ET AFFECTATIONS



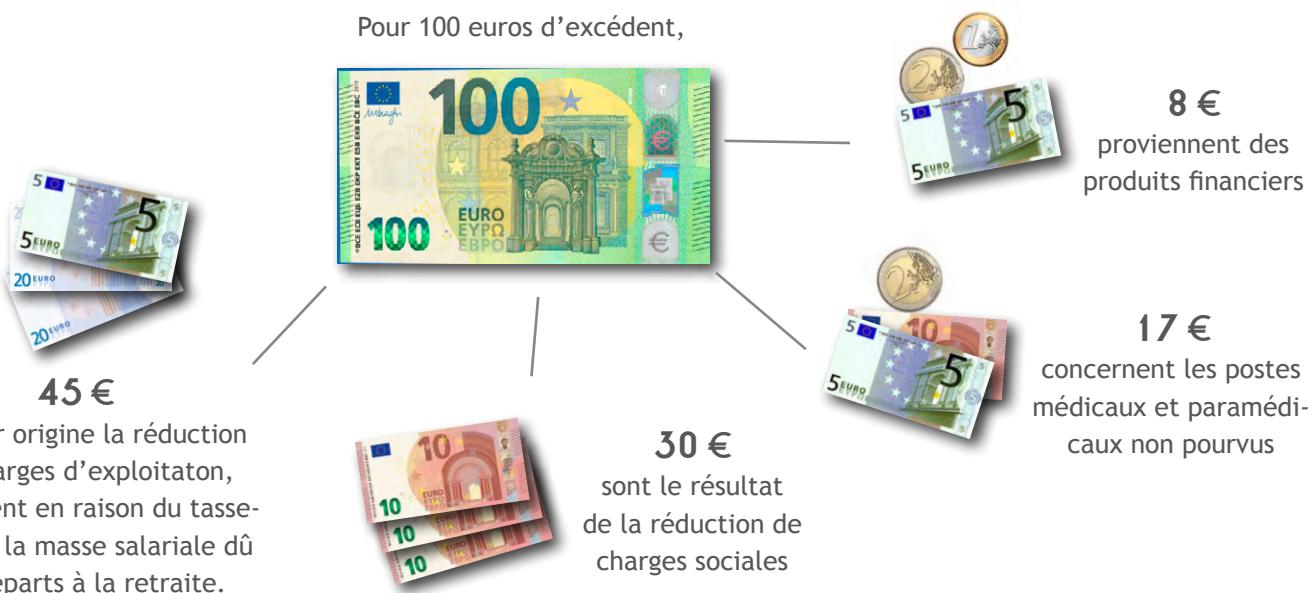
COMPTE DE RESULTAT	2018		2019	
	€	%	€	%
Salaires et charges sociales	10 271 485,13	71%	10 733 451,17	65%
Autres charges d'exploitation	3 501 777,14	24%	4 482 542,10	27%
Total charges	13 773 262,27	95%	15 215 993,27	92%
Produits	14 533 511,42	100%	16 527 176,47	100%
RESULTAT	760 249,15	5%	1 311 183,20	8%

Etablissements	Résultat Comptable 2019	Résultat Administratif 2019	AFFECTATION DU RÉSULTAT ADMINISTRATIF 2019				
			Réserves de compensation des déficits d'exploitation	Excédents affectés à l'investissement (Acquisition Terrain Mios)	Réserves de compensation des charges d'amortissements	Financement des mesures d'exploitation	Report à nouveau
DITEP Saint Denis	257 289	260 611	36 000	140 000	26 000	58 611	
DITEP Millefleurs	456 506	464 761	63 000	255 000	47 000	99 761	
DITEP Millefleurs (A)	8 194	8 360	3 000			5 360	
DITEP Villa Flore	196 003	212 611	30 000	114 000	21 000	47 611	
DITEP Plein Air	14 825	60 323	8 000	33 000	6 000	13 323	
DITEP-CPOM	932 817	1 006 665	140 000	542 000	100 000	224 666	0
Association	34	34					34
Siège	33 846	61 023				61 023	
SAMSAH Intervalle	143 490	211 174	90 000		61 174	60 000	
ARI Insertion	103 494	103 494					103 494
ASAIS	36 077	36 077					36 077
Le Relais	9 686	1 755				1 755	
Oiseau Lyre	26 932	26 932					26 932
Consolidé Retraitemt	24 808						
TOTAL	1 311 183	1 447 153	230 000	542 000	161 174	347 443	166 536

Un excédent consolidé aux origines multiples !

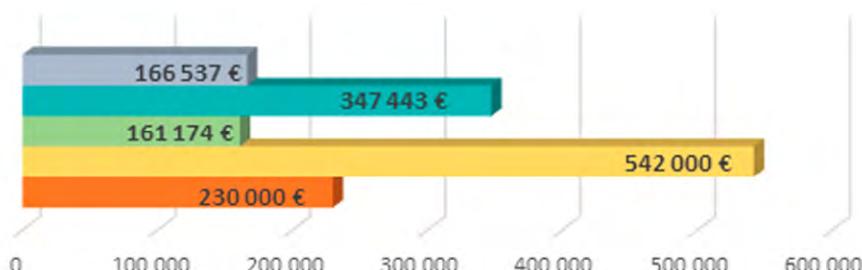
- Concernant les DITEP et le SAMSAH Intervalle, des postes médicaux, voire paramédicaux (orthophoniste au DITEP Millefleurs Terre-Neuvas), non pourvus (**216 778 €**) ;
- le remplacement d'arrêts de travail longue maladie, notamment au DITEP Saint-Denis, par de jeunes professionnels dont la majoration d'ancienneté est nettement moins élevée ;
- une baisse continue de l'âge moyen des professionnels ayant pour conséquence des coefficients d'ancienneté moindre ;
- une baisse des charges patronales que nous évaluons à 5,45 % (**395 541 €**) ;
- en lien avec la rénovation de notre cadre bâti, une diminution des charges d'exploitations courantes, notamment au DITEP Saint-Denis (prise à bail d'une partie du domaine par l'association laïque du Prado) ;
- des produits financiers exceptionnels (**103 571 €**).

Pour 100 euros d'excédent,

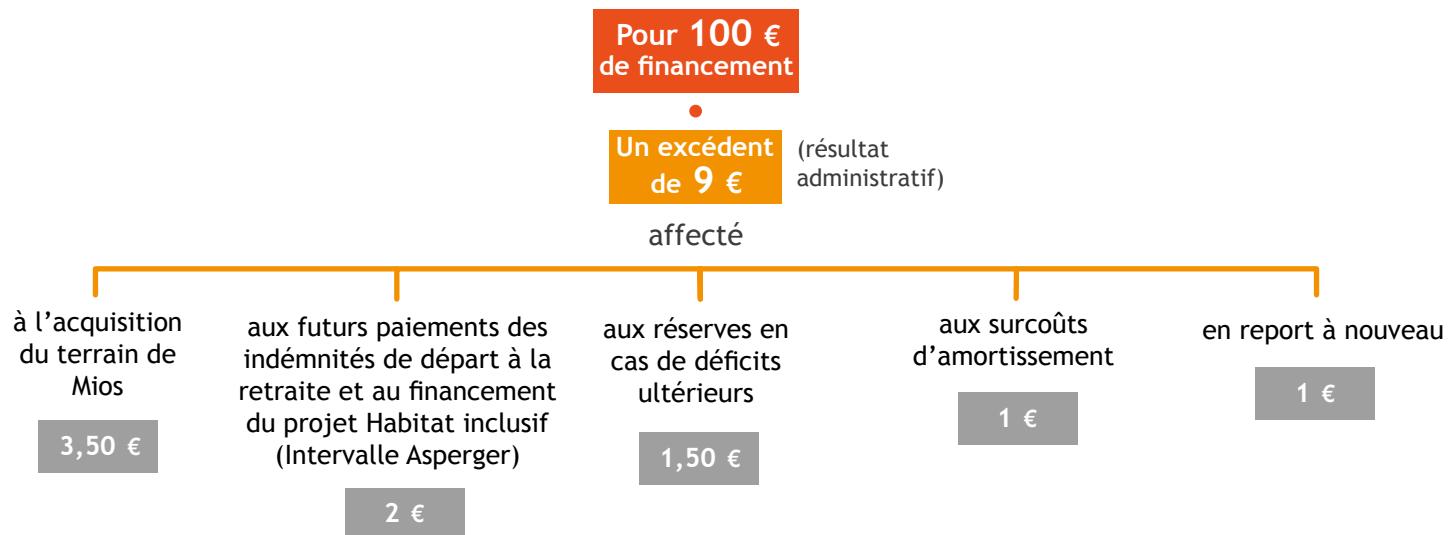


ont pour origine la réduction des charges d'exploitation, notamment en raison du tassement de la masse salariale dû aux départs à la retraite.

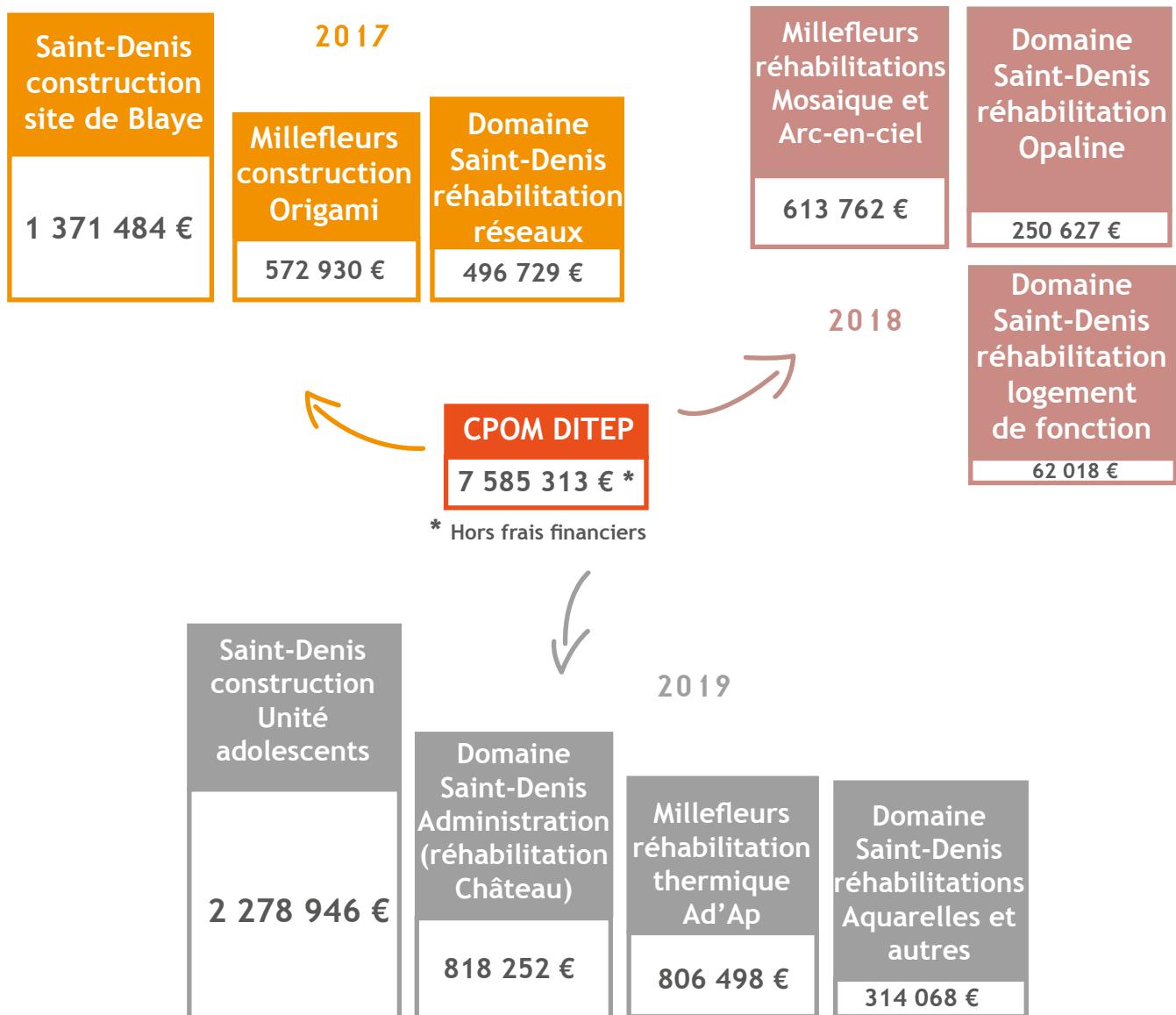
Affectation des résultats administratifs 2019 : consolider nos projets !

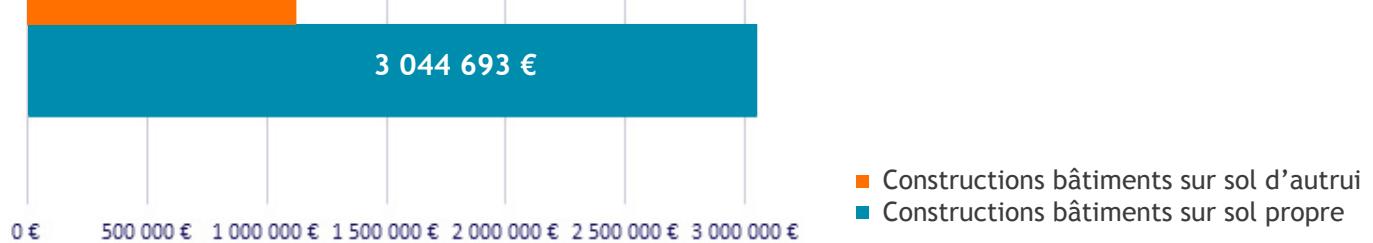


- Report à nouveau
- Financement des mesures d'exploitation (indemnité retraite et habitat inclusif)
- Réserves de compensation des charges d'amortissements (Investissements)
- Excédents affectés à l'investissement (Aquisition Terrain Mios)
- Réserves de compensation des déficits d'exploitation

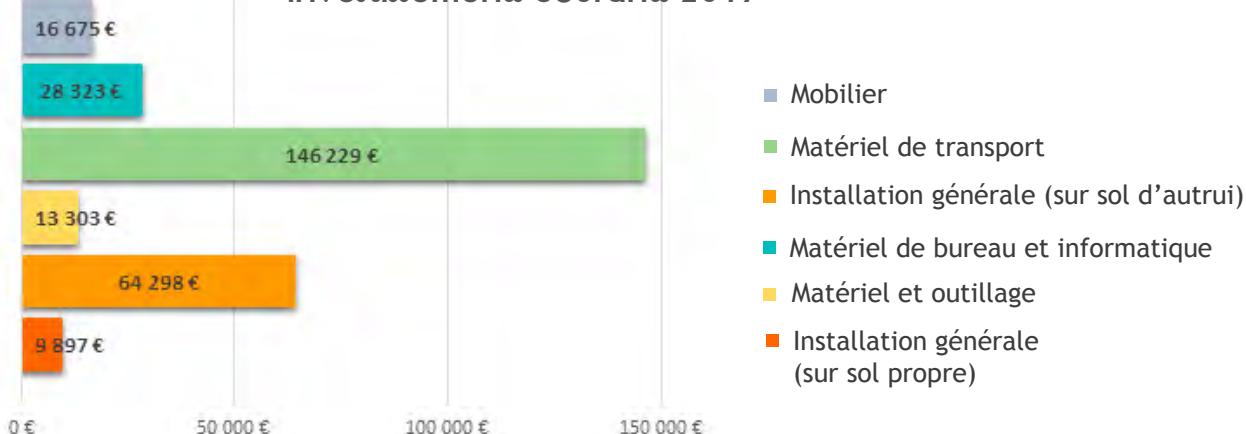


CPOM DITEP : constructions et réhabilitations 2016 - 2019

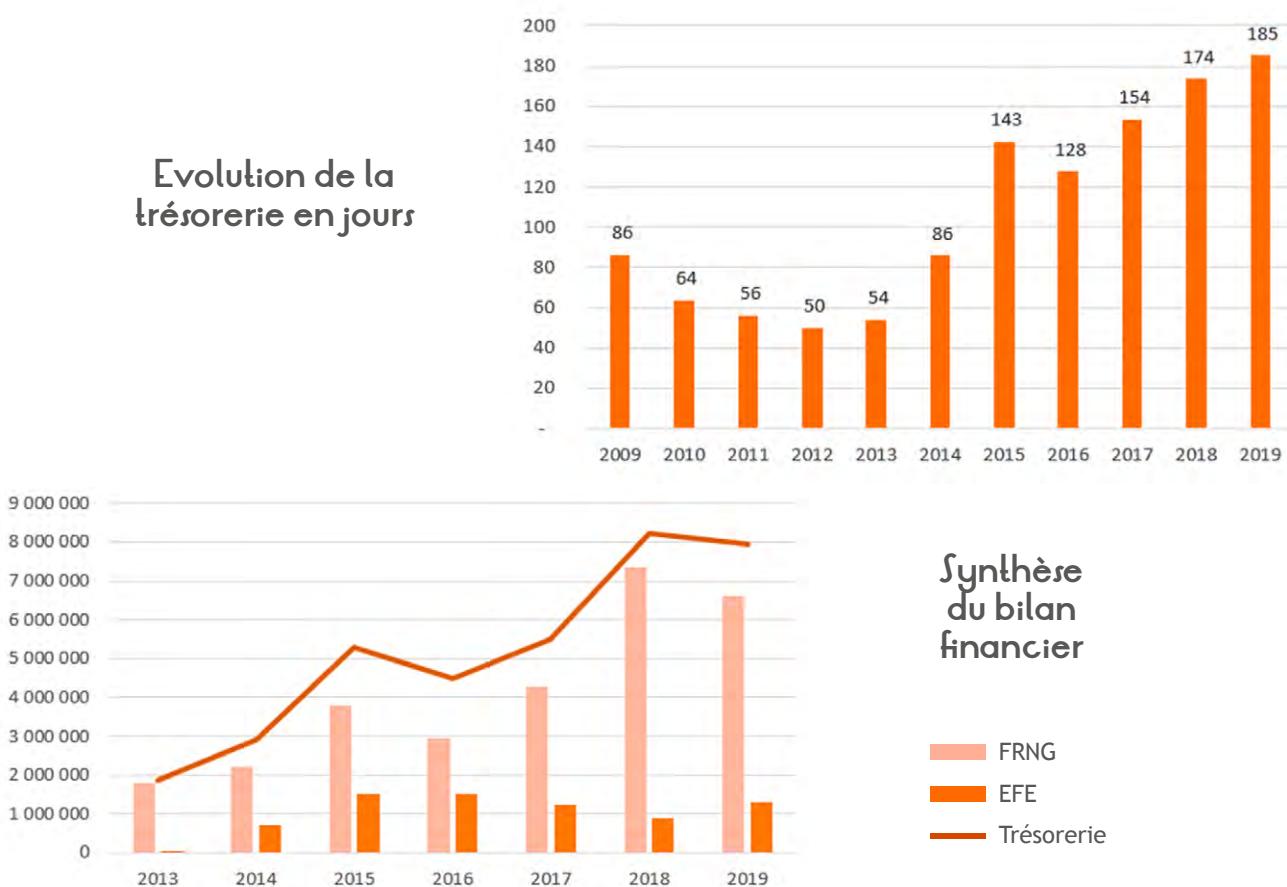




Investissements courants 2019



BILAN FINANCIER : UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT QUI SE RENFORCE ! (2 847 547 € / + 88% en une année)



Liste des sigles et acronymes

ABG 2017 : Autisme Bordeaux Gironde 2017

Ad'Ap : agenda d'accessibilité programmée

ARI : Association pour la Réadaptation et l'Intégration

ARS : Agence Régionale de Santé

ASAIS : Accueil, Soutien et Accompagnement vers l'Insertion Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CSE : Comité Social et Economique

CTRA : Comité Technique Régional de l'Autisme

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

EDAP : Equipe Diagnostic Autisme de Proximité

EEFE : Excedent de financement d'Exploitation

EMILE : Equipe Mobile Inclusive par le Logement et l'Emploi

FRNG : Fond de Roulement Net Global

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

DITEP : Dispositif Intégré Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDSI : Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion

PCO TND : Plateforme de Coordination et d'Orientation Trouble du Neuro-Développement

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAPF : Sésame Autisme en Pays Foyen

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

TND : Trouble du Neuro-Développement

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes :

- du Plan Comptable général,
- du règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif aux modalités d'établissement de comptes annuels des Associations,
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007,
- de l'instruction DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés,
- de l'arrêté du 19 décembre 2018 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ces trois derniers textes n'ont été appliqués que pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que pour le siège de l'association.

En conséquence, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- image fidèle, comparabilité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les règles d'amortissement tiennent compte des deux règlements (CRC 2002-10, modifié par le règlement CRC 2003-07, et CRC 2004-06 depuis le 1^{er} janvier 2005).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

À compter de 2016, la date de prise en compte du début de l'amortissement est celle de la date de mise en service.

Concernant le médico-social, pour faire suite à l'avis du 4 mai 2007, ainsi qu'à l'instruction du 17 août 2007, *les dettes pour congés à payer ont été comptabilisées directement en moins des fonds propres au compte 114, à l'ouverture de l'exercice 2007* (1^{re} année de comptabilisation).
« *Les variations ultérieures des dettes pour congés à payer et autres droits acquis par les salariés sont comptabilisées au compte de résultat* ».

Dérogations aux principes, règles et méthodes de base.

L'ensemble immobilier du DITEP Saint-Denis (Ambarès-et-Lagrave), propriété de la CARSAT (ex CRAMA), a été amorti par l'Association jusqu'en 2011 ; ces dotations ont été portées au compte « Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations ».

III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

3.1 - Immobilisations - Tableau des variations

Tableau 1 - Immobilisations - Tableau de variation (en euros)

Immobilisations	Début d'exercice	Reclassement comptable	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Incorporelles	104 933,42				104 933,42
Corporelles	17 138 460,16		4 509 987,40	1 624 367,32	20 024 080,24
Financières	128 785,97	319 594,25	6 555,15	6 575,00	488 360,37
TOTAL	17 372 179,55	319 594,25	4 516 542,55	1 630 942,32	20 577 374,03

3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Tableau 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Établissements et services	Acquisitions en euros	Sorties en euros	Solde des mouvements 2019
			(1)+(2)
DITEP Saint-Denis	3 471 679	- 5 217	3 466 462
DITEP Millefleurs	847 9	- 1 893	845 636
DITEP Villa Flore	1 566		1 566
DITEP Plein Air	54 144		54 144
SAMSAH Intervalle	4 200		4 200
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	44 552	- 22 948	21 604
Siège	15 219		15 219
Association	-	-	-
ASAIS	-	-	-
ARI Insertion	699	-	699
Le Relais	4 367		4 367
TOTAL	4 444 155	- 30 058	4 414 097

3.3 - Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

- Approche par composant.

Le tableau des variation des amortissements cumulés est le suivant :

Tableau 3 - Amortissements - tableau des variation (en euros)

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Incorporelles	74 978,17	19 075,25		94 053,42
Corporelles	7 950 109,16	911 648,47	30 057,05	8 831 700,58
TOTAL	8 025 087,33	930 723,72	30 057,05	8 925 754,00

D'une manière générale, les modalités d'amortissement sont les suivantes :

Tableau 4 - Immobilisations corporelles - modalités d'amortissement pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 à 40 ans
Agencements - Aménagements	"	10 à 20 ans
Matériel et outillage	"	5 ans
Mobilier de bureau	"	10 ans
Matériel de bureau - Informatique	"	3 ou 5 ans
Matériel de transport	"	5 ans

En application des textes cités ci-dessus, nous avons analysé les écarts entre ces modalités d'amortissement et l'approche par composant pour laquelle les règles retenues sont les suivantes :

Tableau 5 - Immobilisations corporelles - approche par composant

Composant	Durée d'amortissement	Quote-part (1)
Structure	25 ans (neuf ou récent)- 40 ans ancien	83.50%
Menuiseries extérieures	12 à 15 ans contre 25 ans auparavant	5.40%
Chauffage	12 ans contre 15 ans auparavant	3.20%
Électricité	12 ans contre 20 ans auparavant	4.20%
Sanitaires et plomberie	10 ans contre 20 ans auparavant	3.70%

(1) Ces quotes-parts sont appliquées lorsque nous ne pouvons pas avoir connaissance du détail précis de chaque composant.

Les écarts entre ces deux méthodes **ne sont pas significatifs** pour la villa de l'internat du DITEP Millefleurs Terre-Neuvas (Do-Ré-Mi) à Villenave d'Ornon.
Ces immobilisations n'ont donc pas fait l'objet de retraitements.

Par ailleurs, **l'approche par composant a été appliquée** pour les trois constructions réalisées à partir de 2007, à savoir :

- les locaux d'Intervalle et d'ARI Insertion à Bordeaux,
- les Aquarelles du DITEP Saint-Denis à Ambarès-et-Lagrave,
- la réhabilitation de l'internat adolescents du DITEP Millefleurs - Terre-Neuvas à Villenave d'Ornon.

Ont donc fait l'objet d'un retraitement :

✓ L'ensemble immobilier à Bègles - DITEP Millefleurs Terre-Neuvas.

➤ **Concernant le bâtiment acheté en 2003, amorti à compter du 1^{er} janvier 2004 :**

Nous n'avons conservé de ce bâtiment que la structure que nous pouvons amortir avec l'approche par composant sur 40 ans (bâtiment ancien).

Type d'amortissement	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Amortissement "administratif"	249 000,00	25	15	10	24 900,00
Amortissement approche par composants	370 135,12	40	15	25	14 805,40
				Ecart	10 094,60

Nous sommes dans le cas d'un amortissement dérogatoire. Le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Nous constatons cet écart au crédit du compte 145 - amortissement dérogatoire.

Ce bâtiment étant utilisé par l'ITEP Terre-Neuvas (à hauteur de 65%) et par le SESSAD Millefleurs (35%), les dotations enregistrées au compte 145 sont les suivantes :

- ITEP Terre Neuvas : 6 561,49 euros.
- SESSAD Millefleurs : 3 533,11 euros.

➤ **Concernant les travaux (réhabilitation et extension) achevés en 2005, amortis à compter du 1^{er} janvier 2006.**

Nous sommes également dans le cas d'un amortissement dérogatoire.

Nous constatons cet écart au crédit du compte 145 - amortissement dérogatoire.

Type d'amortissement	Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Amortissement "administratif"		504 179,49	25	13	12	42 014,95
Amortissement approché par composants	Structure	554 784,86	40	13	27	20 547,59
	Electricité	11 001,57	15	13	2	5 500,79
	Menuiseries ext.	29 377,73	25	13	12	2 448,14
	Chauffage-sanita	26 244,96	20	13	7	3 749,28
TOTAL		621 409,12				32 245,80
						Ecart
						9 769,15

Ce bâtiment étant utilisé par l'ITEP Terre-Neuvas (à hauteur de 65%) et par le SESSAD Millefleurs (35%), les dotations enregistrées sont les suivantes :

- ITEP Terre-Neuvas : 6 349,94 euros.
- SESSAD Millefleurs : 3 419,20 euros.

✓ **L'ensemble immobilier à Léognan - Hôpital de jour l'Oiseau-lyre**
Travaux achevés en 2001 - amortis à compter du 1^{er} janvier 2002

Type d'amortissement	Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Amortissement "administratif"						87 010,56
Amortissement approché par composants	Structure	395 052,89	25	17	8	49 381,61
	Menuiseries ext.	35 655,21	25	17	8	4 456,90
	Chauffage	0,04	15	15	-	-
	Electricité	11 039,54	20	17	3	3 679,85
	Plomberie	10 591,82	20	17	3	3 530,61
	TOTAL	452 339,50				61 048,97
						Ecart
						25 961,59

Comme vu en II, nous n'avons pas appliqué l'avis du 04 mai 2007 et l'instruction du 17 août à l'Hôpital de jour l'Oiseau lyre.

Cet écart entre l'amortissement « administratif » et l'amortissement avec l'approche par composant étant significatif, il a été enregistré dans la comptabilité annuelle.

Les investissements validés par le PPI 2016-2020 du CPOM ARI en date du 16 décembre 2015, selon un amortissement linéaire avec l'approche par composant sont appliqués pour les constructions réalisées suivantes :

- ✓ L'ensemble des réseaux à Ambarès-et-Lagrave - DITEP Saint-Denis,
Travaux amortis à compter du 1^{er} mars 2017 : 496 729 €

Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Démolitions	17 965,92	10	❶ 2,83	7,17	2 199,91
VRD	112 507,03	10	2,83	7,17	13 776,37
Plomberie - CVC	99 325,76	10	2,83	7,17	12 162,34
Électricité	141 283,39	10	2,83	7,17	17 300,01
Raccordement	12 167,62	10	2,83	7,17	1 489,91
Fibre optique	22 412,31	10	2,83	7,17	2 744,37
TOTAL	405 662,03				49 672,91

❶ Soit 2 ans et 10 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Blaye - DITEP Saint-Denis,
Travaux amortis à compter du 1er septembre 2017 : 1 319 173 €

Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre - VRD	567 847,90	25	❶ 2,33	22,67	23 993,57
Étanchéité	88 884,47	25	2,33	22,67	3 755,68
Serrurerie	53 247,57	15	2,33	12,67	3 896,16
Menuiseries extérieures	87 896,35	15	2,33	12,67	6 431,44
Menuiseries intérieures	41 702,44	12	2,33	9,67	3 909,60
aménagement					
Plâtrerie - isolation	60 685,77	12	2,33	9,67	5 689,29
Faux plafonds	22 692,99	12	2,33	9,67	2 127,47
Plomberie - CVC	113 448,38	12	2,33	9,67	10 635,79
Électricité	94 033,45	8	2,33	5,67	14 105,02
Carrelage - faïences	33 226,85	8	2,33	5,67	4 984,03
Sols souples	14 312,96	8	2,33	5,67	2 146,95
Peinture	26 912,08	8	2,33	5,67	4 036,81
TOTAL	1 204 891,21				85 711,81

❶ Soit 2 ans et 4 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Ambarès-et-Lagrave, pavillon Internat dénommé Opaline, - DITEP Saint-Denis,
Travaux amortis à compter du 1^{er} novembre 2018 : 250 627 €

Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre - VRD	23 469,58	25	❶ 1,17	23,83	945,08
Couverture	14 497,72	25	1,17	23,83	583,80
Serrurerie	18 029,48	15	1,17	13,83	1 215,47
Menuiseries Aluminium	22 828,83	15	1,17	13,83	1 539,02
Menuiseries bois	33 478,82	12	1,17	10,83	2 829,20
Plâtrerie - Maçonnerie	24 547,89	12	1,17	10,83	2 074,47
Plomberie - CVC	34 023,76	10	1,17	8,83	3 460,04
Fibre	3 176,02	10	1,17	8,83	322,99
Électricité	42 343,79	8	1,17	6,83	5 405,59
Revêtements scellés	11 835,18	8	1,17	6,83	1 510,87
Peinture	18 684,46	8	1,17	6,83	2 385,23
TOTAL	246 915,54				22 271,78

❶ Soit 1 an et 2 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Ambarès-et-Lagrave, administration réhabilitation château, - DITEP Saint-Denis,
Travaux amortis à compter du 1^{er} janvier 2019 : 806 670 €

Composant	Valeur résiduelle au 01/01/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre	255 109,72	25	1,00	24,00	10 204,39
Étanchéité	10 360,56	25	1,00	24,00	414,42
Serrurerie	5 567,91	15	1,00	14,00	371,19
Menuiseries	421,91	15	1,00	14,00	28,13
Menuiseries Bois	198 760,97	12	1,00	11,00	16 563,41
Plâtrerie -	54 338,44	12	1,00	11,00	4 528,20
Plomberie - CVC	76 563,53	10	1,00	9,00	7 656,35
Électricité	125 747,42	8	1,00	7,00	15 718,43
Revêtements	15 423,79	8	1,00	7,00	1 927,97
Peinture	64 376,31	8	1,00	7,00	8 047,04
TOTAL	806 670,56				65 459,53

- ✓ L'ensemble immobilier à Ambarès-et-Lagrange, unité adolescents - DITEP Saint-Denis,
Travaux amortis à compter du 1er juillet 2019 : 2 229 783 €

Composant	Valeur résiduelle au 01/07/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre - VRD	896 725,43	25	❶ 0,50	24,50	17 934,52
Charpente et ossature bois	113 229,01	25	0,50	24,50	2 264,59
Couverture	57 733,99	25	0,50	24,50	1 154,68
Serrurerie	154 680,24	15	0,50	14,50	5 156,01
Menuiseries Aluminium	103 255,75	15	0,50	14,50	3 441,87
Menuiseries Bois	77 404,51	12	0,50	11,50	3 225,19
Plâtrerie	177 373,77	12	0,50	11,50	7 390,57
Faux plafonds	25 653,70	12	0,50	11,50	1 068,91
Plomberie - CVC	264 933,59	12	0,50	11,50	11 038,90
Électricité	189 656,31	8	0,50	7,50	11 853,52
Revêtements sols souples	40 413,55	8	0,50	7,50	2 525,86
Revêtements scellés	34 578,19	8	0,50	7,50	2 161,14
Parois isothermes	34 295,57	8	0,50	7,50	2 143,48
Peinture	59 849,65	8	0,50	7,50	3 740,60
TOTAL	2 229 783,26				75 099,85

❶ Soit 6 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Ambarès-et-Lagrange, pavillon Aquarelles et réhabilitations, DITEP Saint-Denis,
Travaux amortis à compter du 1^{er} novembre 2019 : 314 068 €

Composant	Valeur résiduelle au 01/11/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre	49 809,01	25	❶ 0,17	24,83	332,06
Couverture	6 487,41	25	0,17	24,83	43,25
Serrurerie	3 002,86	15	0,17	14,83	33,37
Menuiseries Aluminium	39 297,79	15	0,17	14,83	436,64
Menuiseries Bois	28 478,26	12	0,17	11,83	395,53
Plâtrerie	37 455,96	12	0,17	11,83	520,22
Plomberie - CVC	39 819,50	10	0,17	9,83	663,66
Électricité	54 213,07	8	0,17	7,83	1 129,44
Revêtements scellés	23 561,46	8	0,17	7,83	490,86
Peinture, sols souples	31 943,08	8	0,17	7,83	665,48
TOTAL	314 068,40				4 710,51

❶ Soit 2 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Cadaujac, dénommé Origami, - DITEP Millefleurs,
Travaux amortis à compter du 1er septembre 2017 : 572 929 €

Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Démolition	29 604,51	25	❶ 2,33	22,67	1 250,89
Gros œuvre - VRD	160 711,30	25	2,33	22,67	6 790,62
Charpente et ossature bois	56 597,77	25	2,33	22,67	2 391,45
Couverture	20 121,37	25	2,33	22,67	850,20
Serrurerie	44 618,76	15	2,33	12,67	3 264,79
Menuiseries extérieures	27 249,28	15	2,33	12,67	1 993,85
Menuiseries intérieures - aménagement	20 306,70	12	2,33	9,67	1 903,75
Plâtrerie - faux plafonds	52 801,97	12	2,33	9,67	4 950,18
Plomberie - CVC	25 617,64	10	2,33	7,67	2 955,88
Électricité	48 883,90	8	2,33	5,67	7 332,58
Carrelage - sols souples	17 257,87	8	2,33	5,67	2 588,68
Peinture	17 328,91	8	2,33	5,67	2 599,34
TOTAL	521 099,98				38 872,21

❶ Soit 2 ans et 4 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Cadaujac, pavillons internats dénommés Mosaïque Arc-en-ciel, - DITEP Millefleurs,
Travaux amortis à compter du 27 septembre 2018 : 613 761 €

Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2018	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre - VRD	96 582,72	25	❶ 1,26	23,74	3 904,08
Serrurerie	85 543,19	15	1,26	13,74	5 803,91
Isolation thermique	28 744,26	15	1,26	13,74	1 950,23
Menuiseries aluminium	54 306,14	15	1,26	13,74	3 684,55
Menuiseries bois	43 406,68	12	1,26	10,74	3 697,68
Plâtrerie - faux plafonds	33 734,47	12	1,26	10,74	2 873,74
Plomberie - CVC	95 124,09	10	1,26	8,74	9 767,45
Électricité	70 089,26	8	1,26	6,74	9 056,76
Revêtements scellés	25 250,34	8	1,26	6,74	3 262,79
Peinture - sols souples	67 223,21	8	1,26	6,74	8 686,42
TOTAL	600 004,36				52 687,62

❶ Soit 1 an et 3 mois

- ✓ L'ensemble immobilier à Cadoujac, réhabilitation thermique et Ad'Ap, - DITEP Millefleurs,
Travaux amortis à compter du 1^{er} novembre 2019 : 806 497 €

Composant	Valeur résiduelle au 01/11/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotation aux amortissements
Gros œuvre - VRD	179 043,02	25	① 0,17	24,83	1 193,62
Isolation thermique	18 666,72	15	0,17	14,83	207,41
ITE sous bardage bois	46 487,64	15	0,17	14,83	516,53
Menuiseries aluminium	110 705,50	15	0,17	14,83	1 230,06
Menuiseries bois	16 571,83	12	0,17	11,83	230,17
Plâtrerie	51 995,22	12	0,17	11,83	722,16
Chauffage V.C.	181 075,79	10	0,17	9,83	3 017,93
Électricité	119 761,05	8	0,17	7,83	2 495,02
Revêtements scellés	10 434,47	8	0,17	7,83	217,38
Peinture - Revêtements souples	71 756,28	8	0,17	7,83	1 494,92
TOTAL	806 497,52				11 325,20

① Soit 2 mois

3.4 - Immobilisations financières.

Il s'agit, pour l'essentiel, des titres de participations auprès du Crédit coopératif :

Tableau 6 - Immobilisations financières

Établissements et services	Objet de l'immobilisation financière	Montant en euros
Association Siège	MEDICOOP	2 500
	Titres de Participation (Crédit coopératif)	319 594
	Caution emprunt (Crédit coopératif)	7 008
	Caution (locataire)	4 921
	GCS	196
DITEP Villa Flore (SESSAD)	Titres emprunt (Crédit coopératif)	11 281
	Caution Société Kenavo 256 av. Thiers	15 300
	Caution (locataire)	2 180
Hôpital de jour	Caution emprunt (Crédit coopératif)	29 880
DITEP Saint-Denis (ITEP)	Divers matériels	3 758
DITEP Millefleurs (ITEP)	Divers matériels	13 180
DITEP Millefleurs (SESSAD)	Caution emprunt (CDC)	8 386
SAMSAH Intervalle	Caution emprunt (CDC)	4 257
	Divers matériels	350
	Caution (locataire) « rue fourreau »	1 232
ASAIS	Caution locaux professionnels (locataire)	16 028
	Caution appartements OIKEO	7 209
ARI insertion	Divers matériels	400
ARI Insertion 47	Caution (locataire)	700
TOTAL Association		448 360

3.5 - Immobilisations en cours.

Nature des travaux	2019
Pôle technique du DITEP Millefleurs	1 299,34 €
Construction du DITEP Plein Air à Mios	64 531,72 €
Total Association	65 831,06 €

3.6 - Évaluation des stocks consommés.

Aucun stock significatif (fournitures de bureau, consommables divers) ne justifie d'écritures en comptabilité.

3.7 - Actif circulant - classement par échéances.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an (la quasi-totalité inférieure à trois mois).

Une créance de 10 199,98 euros comptabilisée dans les comptes d'ASAIS est douteuse, provisionnée en compte 492000, à hauteur de 10 080,05 euros.

Des avances faites aux usagers d'ASAIS à hauteur de 2 770,08 euros risquent d'être non remboursées. Elles ont été provisionnées en totalité en compte 496700.

3.8 - Disponibilités.

SICAV et FCP (Siège) : 1 800 518,24 euros.

Les placements financiers ont généré, en 2019, 103 571 euros de plus-values.

Au 31/12/2019 l'association possède quatre placements à plus long terme :

- Ecof Dyn Conv. Garantie 2019
- Ecofi Optim 12 Mois FCP
- Epargne éthique mon.
- Obligations Titres subordonnés remboursables BPCE

Par ailleurs, l'association est titulaire de trois livrets Associations et d'un livret A.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF.

4.1 - Fonds associatifs et réserves.

Les fonds associatifs sans droit de reprise s'élèvent à 1 199 934 euros, dont 50 901 euros d'apport d'ASAIS au moment de la fusion.

La réserve plus-values produits financiers, comptabilisée en 106800, au siège, est présentée dans les produits associatifs depuis l'origine.

4.2 - Résultats comptables de l'exercice.

Tableau 7 - Résultats comptables de l'exercice

Établissements et services	Résultat en euros
DITEP Saint-Denis	256 024,66
DITEP Millefleurs (ITEP)	454 780,76
DITEP Millefleurs (SESSAD)	8 193,81
DITEP Villa Flore	196 003,31
DITEP Plein Air	14 825,10
Association	34,00
Siège	33 846,13
SAMSAH Intervalle	143 489,70
ARI Insertion	103 493,56
ASAIS	36 076,92
Le Relais	9 685,75
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	54 729,50
Total Association	1 311 183,20

Il s'agit du résultat comptable proprement dit (sans reprise du résultat N-2 et retraitements des provisions liées au compte administratif).

4.3 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (compte 115000).

Ce compte enregistre les résultats dits « administratifs » N-1 en attente d'affectation.
Le solde des comptes 115000 au 31/12/2019 est détaillé ci-après :

Tableau 8 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Etablissement	Au 31/12/2019 en euros	Sens	Observations
SAMSAH Intervalle	206 816	cr	Résultat administratif 2018, 2017 solde
Total	206 815		

Passage du résultat comptable au résultat administratif.

Il faut prendre en compte un certain nombre de retraitements :

- le résultat N-2,
- des constitutions de provisions ne pouvant être intégrées en comptabilité dans le respect du plan comptable général et les reprises en découlant.

Tableau 9 - Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif

Établissements et services	Résultat comptable 2019	Provision congés payés 2019 (2)	Reprise Provision congés payés 2018	Écart amortissement immobilisations	Neutralisation des provisions des CNR (1) et affectations de résultats		Reprise résultat N-2	Résultat compte administratif 2019	Dépenses non opposables (ajustement provision congés payés)	Reprise	Résultat à affecter 2019
DITEP Saint-Denis	256 024,66				1 263,97		257 288,63		3 322,14		260 610,77
DITEP Millefleurs (ITEP)	454 780,76				1 725,00		456 505,76		1 050,67	7 204,78	464 761,21
DITEP Millefleurs (SESSAD)	8 193,81						8 193,81		165,85		8 359,66
DITEP Villa Flore	196 003,31						196 003,31		16 607,27		212 610,58
DITEP Plein Air	14 825,10						14 825,10		45 497,65		60 322,75
SAMSAH Intervalle	143 489,70				20 000,00		163 489,70		11 062,35	36 621,52	211 173,57
Siège	33 846,13						33 846,13		27 176,69		61 022,82
Le Relais	9 685,75						9 685,75	-	7 931,16		1 754,59
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	54 729,50	66 181,97	- 68 017,74	- 25 961,58			26 932,15				26 932,15
Total Gestion conventionnée	1 171 578,72	66 181,97	- 68 017,74	- 25 961,58	2 988,97	20 000,00	1 166 770,34	96 951,46	43 826,30	1 307 548,10	
ARI Insertion	103 493,56						103 493,56				103 493,56
Association	34,00						34,00				34,00
ASAIS	36 076,92						36 076,92				36 076,92
Total Gestion propre	139 604,48							139 604,48			139 604,48
TOTAL ASSOCIATION	1 311 183,20	66 181,97	- 68 017,74	- 25 961,58	2 988,97	20 000,00	1 306 374,82	96 951,46	43 826,30	1 447 152,58	

(1) CNR: crédit non reconductible

(2) se reporter au paragraphe concernant les provisions congés payés

4.4 - Provisions pour risques et charges (total III du passif).

Tableau 10 - Provisions pour risques et charges par catégorie de provisions et par établissement

Établissements et services	01/01/19	Mouvements	31/12/19
		-	-
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas (ITEP)	15 245 €	- 15 245 €	- €
DITEP Plein Air	- €	30 311 €	30 311 €
TOTAL	15 245 €	15 066 €	30 311 €

4.5 - Fonds dédiés.

Établissements et services	01/01/2019	Apport	Mouvements +	Mouvements -	31/12/2019
DITEP Saint-Denis	75 699,76 €		44 975,46 €	50 067,90 €	70 607,32 €
Dossier Unique Des Usagers/Patients	30 003,65 €			15 885,90 €	14 117,75 €
Étude DITEP Ipsos Facto - ARS	36 840,00 €			31 200,00 €	5 640,00 €
Diététicienne	3 500,00 €				3 500,00 €
Gratification stagiaires 2018	4 946,03 €			2 571,92 €	2 374,11 €
Gratification stagiaires 2017	410,08 €			410,08 €	0,00 €
Embellie 2019			44 975,46 €	0,00 €	44 975,46 €
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	50 000,00 €		16 511,25 €	8 426,26 €	58 084,99 €
AS AIS	50 000,00 €				50 000,00 €
Gratification stagiaires 2019			11 707,50 €	8 426,26 €	3 281,24 €
Gratification stagiaires 2019			4 803,75 €		4 803,75 €
DITEP Villa Flore	9 799,43 €		0,00 €	7 069,44 €	2 729,99 €
Handamos !	4 995,68 €			4 995,68 €	0,00 €
Gratification stagiaires 2018	4 803,75 €			2 073,76 €	2 729,99 €
DITEP Plein Air	0,00 €		828 482,00 €	0,00 €	828 482,00 €
Construction Mios			828 482,00 €		828 482,00 €
Intervalle	26 136,47 €		0,00 €	23 886,97 €	2 249,50 €
Gratification stagiaires	4 034,50 €			1 785,00 €	2 249,50 €
Gem Tertio	22 101,97 €			22 101,97 €	0,00 €
Le Relais	0,00 €	52 388,96 €		40 306,70 €	12 082,26 €
Défi qualité Autisme		31 388,96 €		19 306,70 €	12 082,26 €
CNR 2018 ARI		21 000,00 €		21 000,00 €	0,00 €
TOTAL	161 635,66 €	52 388,96 €	889 968,71 €	129 757,27 €	974 236,06 €

4.6 - Engagement pris en matière de retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 528 784 euros, auxquels il faut ajouter les charges, soit un montant total de **793 177 euros**.

Les valeurs ont été actualisées à 0,85 % (taux moyen préconisé sur la base du taux moyen Iboxx et Bloomberg, dans la fourchette 0,5-1,2 % en 2019) et une estimation de départ à la retraite à 65 ans.

L'Association n'a contracté aucun engagement en matière de pension, complément de retraite et indemnités autres que ceux résultant de la Convention Collective 66 signée le 15/03/1966, laquelle prévoit le versement d'indemnités de départ en retraite :

- Ancienneté égale ou supérieure à 10 ans 1 mois
- Ancienneté égale ou supérieure à 15 ans 3 mois
- Ancienneté supérieure à 25 ans 6 mois.

En revanche, fin 2014, un contrat d'assurance a été souscrit auprès de Malakoff Médéric, permettant de constituer un fonds garantissant le versement aux salariés des indemnités de fin de carrière, pour les établissements Asaïs, Ari Insertion et l'Hôpital Oiseau lyre. En 2019, celui a été remplacé par le contrat Socgecap mutuelle santé de la Société Générale. Un versement de 22 493 euros a été effectué en 2019, soit 2,83 % des droits.

De plus, une partie des excédents 2017 et 2018 a été allouée au financement des mesures d'exploitation pour financer les indemnités de départ à la retraite pour un montant de 716 045 euros soit 90 %.

4.7 - Dettes financières.

Tableau 11 - État des dettes financières.

Établissements et services	Emprunt	Total dettes hors ICNE au 31/12/2019	A 1 an au plus	A plus d'un an
DITEP Millefleurs - ITEP (2005)	527 150 €	258 118 €	24 308 €	233 810 €
DITEP Millefleurs - SESSAD (2005)	283 850 €	138 987 €	13 089 €	125 898 €
DITEP Saint-Denis à Blaye - (2017)	492 395 €	352 883 €	49 239 €	303 644 €
DITEP Saint-Denis - ITEP - (2017)	749 925 €	537 446 €	74 993 €	462 454 €
DITEP Saint-Denis - ITEP - (2018)	757 680 €	644 028 €	75 768 €	568 260 €
Siège (2006+2007)	350 000 €	173 440 €	19 148 €	154 292 €
TOTAL	3 161 000 €	2 104 903 €	256 545 €	1 848 357 €

4.8 - Provision congés à payer.

Tableau 12 - Provisions pour congés payés par établissement

Établissements et services	Brut provisionné	Taux de charges	Charges provisionnées	Total provisionné
DITEP Saint-Denis	111 071 €	51,00%	56 646 €	167 717 €
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	99 400 €	50,64%	50 336 €	149 735 €
DITEP Villa Flore (SESSAD)	37 725 €	54,59%	20 594 €	58 320 €
DITEP Plein air	30 388 €	49,72%	15 109 €	45 498 €
SAMSAH Intervalle	37 069 €	48,84%	18 104 €	55 173 €
Hôpital de Jour l'Oiseau Lyre	43 586 €	51,84%	22 595 €	66 182 €
ARI Insertion	25 018 €	50,18%	12 554 €	37 572 €
ASAIS	24 973 €	52,38%	13 081 €	38 054 €
Le Relais	10 955 €	50,64%	5 547 €	16 502 €
Siège	38 290 €	57,02%	22 705 €	60 995 €
TOTAL Association	458 474 €		237 272 €	695 747 €

V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires.

Tableau 13 - Ventilation du chiffre d'affaires par établissement

Établissements et services	2019	2018	Variation	Observations
DITEP Saint-Denis	4 371 668	4 339 125	0,75%	
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	3 964 275	3 934 764	0,75%	Financement ARS :
DITEP Villa Flore	1 079 107	1 071 074	0,75%	Dotation CPOM 2016-2020
DITEP Plein Air	1 397 046	-	-	(hors CNR et reprise des résultats 2017).
SAMSAH Intervalle	1 117 464	1 148 506	- 2,70%	Financement ARS et Conseil Départemental.
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	1 630 726	1 634 056	- 0,20%	Dotation globale.
Le Relais	277 912	-	-	Financement ARS
Total Gestion Conventionnée	13 838 198	12 127 525	14,11%	
ARI Insertion	809 930	742 231	9,12%	Prestations de services AGEFIPH. Extension du périmètre d'intervention sur deux départements (40 et 64).
<i>L'emploi d'abord</i>	67 880	111 519	- 39,13%	Subventions d'exploitation (FSE CD + AGEFIPH).
ASAIS	109 495	535 513	- 79,55%	Subventions d'exploitation. Gestion autonome du GCSMS
Total gestion propre	987 305	1 389 263	- 28,39%	
Total Association	14 825 503	13 516 788	9,68%	

5.2 - Effectifs au 31/12/2019 : 281 salariés.

Tableau 14 - Effectifs de l'association en personnes physiques.

Postes	Salariés
Cadres	65
Non-cadres	216
TOTAL	281

5.3- Rémunération des dirigeants.

Conformément aux statuts de l'Association, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Secrétaire général et Trésorier) ne perçoivent pas de rémunération.

5.4- Engagements donnés et engagements reçus : Cautions, garanties, suretés réelles

Garanties, cautions reçues sur emprunts :

Nature de la caution et identité du garant	Montant en € de l'emprunt garanti	Montant en € de la garantie	Garantie en %
Caution personne morale du Conseil Départemental de la Gironde	537 448,08	268 723,04	50 %
	352 883,14	176 441,57	50 %
	644 028,00	322 014,00	50 %

Suretés réelles consenties sur emprunt :

Nature	Montant en € de l'emprunt garanti	Montant en € de la garantie
Hypothèque immobilière		99 000
Privilège du prêteurs de deniers	173 440	251 000

5.5- Honoriaires des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leur mission de Commissariat aux Comptes pour l'année 2019, le montant des honoraires versés à KPMG ou provisionnés s'élève à 33 240 euros.

5.6 - Section d'investissement au 31/12/2019 (en euros).

Tableau 15 - Section d'investissement par établissement au 31/12/2019.

	DITEP Saint-Denis	DITEP Millefleurs	DITEP Millefleurs ambulatoire	DITEP Villa Flore Ambulatoire	Intervalle	Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	ASAIS	Association	Siège	ARI Insertion	DITEP Plein AIR	Le Relais	Total ARI
RESSOURCES													
Fonds associatifs	270 467	525 953	-	61 352		50 721	50 901		240 540				1 199 934
Réserve réévaluation				59 486									59 486
Excédent affecté à l'investissement	868 225	667 500	105 908	200 101		465 796			- 21 109				2 286 420
Réserve de compensation	168 897	186 124	133 639	67 597	148 723	118 820							823 800
Réserve de compensation charges amortissement	51 870	405 891	15 607	38 000	95 812								607 180
Réserve de trésorerie	159 076	41 274	-	14 006		2 741							217 097
Provisions règlementées - amortissement	1 277 791	167 849	90 380			39 186							1 575 205
Compte de liaison investissement		65 000	35 000		173 698			21 432	210 000				505 130
Différence sur réalisation d'actif	223 791	421 640	116 047	3 777 027		51 845			46 071				4 636 421
Emprunts	1 534 357	258 118	138 987						173 440				2 104 903
Subventions	159 103	268 459		3 956									431 518
Amortissements	3 069 002	2 812 458	464 603	94 717	258 746	1 755 694	107 623	3 467	253 098	89 274	14 888	2 184	8 925 754
TOTAL DES RESSOURCES	7 782 579	5 820 266	1 100 172	4 489 938	503 281	2 484 802	158 525	24 899	902 040	89 274	14 888	2 184	23 372 847
EMPLOIS													
Immobilisations (incorp+corp+fin)	9 110 251	6 197 522	832 991	154 586	520 827	2 535 730	130 861	5 967	852 618	112 978	118 676	4 367	20 577 374
Compte de liaison investissement	312 245		92 885						100 000				505 130
TOTAL DES EMPLOIS	9 422 496	6 290 407	832 991	154 586	520 827	2 535 730	130 861	5 967	952 618	112 978	118 676	4 367	21 082 504
Solde 2019 (+/-)	-1 639 918	- 470 141	267 181	4 335 352	- 17 545	- 50 928	27 664	18 932	- 50 578	- 23 704	- 103 788	- 2184	2 290 343

Hors réserve de compensation des déficits ultérieurs et réserve de trésorerie (dont l'objet n'est pas de financer les investissements), le solde de la section d'investissement de l'association est de 1 249 446 euros.

VI - ENGAGEMENTS HORS BILAN.

6.1 - Engagements reçus.

Cette année aucun bénévole n'intervient dans l'association.

VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour l'association.

Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est maintenue et l'ARI perçoit les financements par douzième prévus pour 2020 :

- Conformément à l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 :
 - Le niveau de financement des établissements n'est pas modifié, même en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire due à l'épidémie.
 - Pour les établissements au forfait global, lorsqu'ils n'ont pas signé de CPOM et/ou lorsqu'ils n'ont pas atteint les objectifs d'activité définis dans le contrat, il ne sera pas procédé en 2021 à la modulation des financements en fonction de l'activité constatée en 2020.

L'activité et les financements des établissements non concernés par l'ordonnance, sont maintenus sur 2020.